

20
22

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE



PARIS | 21-24 NOVEMBRE



POUVOIR AGIR

DOSSIER
DE PRESSE

DOSSIER DE PRESSE

104^eme CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE

- **Communiqué de presse** p. 5
- **Fiches de présentation
du programme du Congrès** p. 8
- **Informations pratiques** p. 47
- **Plan d'accès** p. 48

www.amf.asso.fr

 @l_amf

En partenariat presse avec :



franceinfo:



Contacts presse :

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Pouvoir agir »

La 104^e édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendra les 22, 23 et 24 novembre 2022, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. Elle sera précédée le 21 novembre, au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux, de la Rencontre des élus des Outre-mer, véritable temps d'échanges sur la situation spécifique des départements et collectivités d'Outre-mer. Le fil rouge de ce Congrès portera sur le pouvoir d'agir, la capacité des élus locaux à agir au service des citoyens, avec efficacité au quotidien.

De nombreux temps forts

Alors que le pays fait face à une crise économique, due aux conséquences de la crise sanitaire et au retour de la guerre sur le sol européen, à une crise sociale et civique et à l'urgence écologique, les maires rappelleront l'importance de leurs actions au service des citoyens. La capacité d'agir des élus locaux est durement et durablement impactée par l'augmentation des coûts pesant sur les budgets locaux, la raréfaction des ressources et la complexité administrative. Les marges de manœuvre des communes et des EPCI sont de plus en plus réduites. Le Congrès sera immanquablement un temps de dialogue essentiel avec les plus hautes autorités de l'État et permettra à plus de 10 000 congressistes de débattre, d'échanger et de rappeler aux pouvoirs publics qu'il est plus que temps de faire confiance aux collectivités et respecter le principe de subsidiarité.

Cette 104^e édition du Congrès est marquée par une nouveauté : la séance d'ouverture sera consacrée à trois heures de débat sur la situation des communes et intercommunalités et les difficultés qu'elles affrontent. Quelques autres temps forts jalonnent cet événement, avec notamment un hommage de l'AMF à tous les intervenants sur le front des catastrophes naturelles, la célébration du quarantième anniversaire des lois Defferre et la séance solennelle de clôture en présence des plus hautes autorités de l'État.

Du local à l'international

Afin de valoriser les initiatives locales, l'AMF lance à l'occasion du congrès des maires *#UnMaireUneSolution* une série de capsules vidéos dans laquelle les élus locaux pourront présenter leurs solutions locales sur plusieurs thématiques concrètes. Ces vidéos seront diffusées sur le site et les réseaux sociaux de l'AMF.

À l'occasion de la séance d'ouverture du Congrès, les maires de France exprimeront leur solidarité avec l'Ukraine. Dès les premières heures du conflit, l'AMF s'est mobilisée pour envoyer de l'aide humanitaire et faciliter l'accueil des déplacés dans les communes. L'AMF travaille désormais, aux côtés de l'Association des maires ukrainiens et de l'Ambassade d'Ukraine en France, à la mobilisation des communes et de leur ingénierie afin de participer à la reconstruction des communes ukrainiennes, comme Irpin avec laquelle elle a signé une convention. La mise en place de partenariats entre communes ukrainiennes et françaises est désormais une priorité.

Plus largement, le Congrès des maires s'ouvre à l'international et sera l'occasion de renforcer son partenariat avec l'Union des municipalités du Québec, de nouer de nouvelles relations avec des maires de Moldavie.

Les débats en plénière

Mardi 22 novembre 10h00 : « *Agir pour une planification écologique respectueuse des communes* ». Les méga-feux, sécheresses et inondations qui ont touché l'ensemble du territoire au cours de l'été témoignent de l'urgence d'accélérer la transition écologique. Il s'agit de mettre en valeur l'action quotidienne des maires et de leurs équipes pour faire converger l'intérêt général et local et de faire état des propositions des élus pour des politiques publiques plus efficaces.

Mercredi 23 novembre 09h30 : « *Organisation intercommunale : faire du sur-mesure pour mieux agir* ». Alors que de nombreux défis économiques, écologiques et sociaux reposent sur les territoires, cette séquence met en lumière les projets portés par les intercommunalités et les communes à l'aune de la solidarité intercommunale, de l'efficacité de l'action publique et de la nécessaire mise en synergie de leurs politiques stratégiques. Les maires et présidents d'intercommunalité rappellent à cette occasion leurs attentes sur l'articulation des projets de territoire et les enjeux d'une stratégie financière et fiscale commune.

Mercredi 23 novembre 15h00 : « *Nouveaux outils et nouveaux financements pour pouvoir agir dans les communes rurales* ». Alors que les territoires ruraux connaissent un regain d'attractivité, l'organisation actuelle des politiques publiques en faveur de la ruralité ne donnent pas aux élus la capacité de répondre aux besoins de la population. L'objectif de ce débat est d'aborder sous un angle pratique les outils existants ou à inventer pour adapter les politiques publiques aux territoires ruraux et redynamiser ces derniers.

Jeudi 24 novembre 09h30 : « *Finances locales, agir plus avec moins : la quadrature du cercle* ». L'inflation, l'augmentation des dépenses de personnel, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, ainsi que les hausses du prix de l'énergie et des taux d'intérêts augmentent les coûts pesant sur les budgets locaux. S'ajoutent les restrictions financières imposées aux communes et aux EPCI avec le gel de la DGF et la suppression d'une partie de la fiscalité locale. Face à ces contraintes, quelles sont les marges de manœuvre des décideurs locaux ?

Parallèlement, une vingtaine de forums et points info sont proposés :

- L'organisation de l'école à la croisée des chemins
- Déplacements quotidiens : concilier enjeux environnementaux et sociaux ?
- Agir pour donner envie de venir travailler pour les communes et intercommunalités
- Sécurité du quotidien : agir mieux, agir ensemble, agir en confiance
- Transition numérique : agir pour ne pas subir
- Gestion des risques : changer de modèle pour agir plus efficacement face aux nouvelles menaces
- Accès aux soins : agir ensemble pour trouver les solutions locales
- Comment relever le défi du service public de la petite enfance ?
- Projets communaux et intercommunaux : agir grâce à l'Europe
- Permettre au maire de mieux agir face aux violences intrafamiliales
- Achat public : transformer la contrainte en levier
- Agir en faveur de l'inclusion des enfants et adultes autistes
- Clarifier la responsabilité pénale des élus pour leur permettre d'agir en toute sécurité
- Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine
- L'urgente nécessité d'agir pour répondre à la diversité des besoins de logements

L'AMF dévoilera enfin plusieurs enquêtes exclusives :

- Analyse financière des communes et des intercommunalités de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion
- Analyses financières des communes et des EPCI en 2021 (AMF et OFGL)
- *L'indice des dépenses communales* (La Banque Postale)
- L'étude sur les principaux ratios financiers des communes et intercommunalités en 2021 (*Territoires et finances*, réalisée en partenariat avec la Banque Postale, la Banque des Territoires/Groupe Caisse des dépôts et l'AMF).
- Quatrième enquête de l'AMF et du CEVIPOF (Sciences Po) auprès des maires de France, réalisée Martial Foucault, directeur du CEVIPOF

Le 104^e Congrès en direct :

Des outils d'information et de communication, spécial « Congrès », permettront de suivre les débats et les événements pendant ces quatre jours : site Internet www.amf.asso.fr (page dédiée avec mise en ligne des discours, des vidéos, des interviews, des enquêtes..) ; réseaux sociaux (#Congresdesmaires sur Twitter et page Facebook) ; application AMF ; AMFTV ; MairesTV ; et le fil d'information rédigé par la rédaction de Maire-info et de Maires de France... Des extraits des débats en plénières seront par ailleurs diffusés sur Public Sénat, partenaire média de l'événement, présent les trois jours sur un plateau, place du village.

En partenariat presse avec :



franceinfo:



Contacts presse :

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

FICHES DE PRÉSENTATION DU PROGRAMME

LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 - Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux

- **Rencontre des élus des Outre-mer : « La sécurité en Outre-Mer, constats et propositions » et « Offrir un logement décent pour tous en Outre-Mer en disposant d'outils différenciés, adaptés aux besoins de chaque territoire »** 10

MARDI 22 NOVEMBRE 2022 – Parc des Expositions de la Porte de Versailles

- **Agir avec les communes pour une planification écologique efficace** 11
- **L'organisation de l'école : à la croisée des chemins** 12
- **Déplacements durables : comment agir pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux ?** 13
- **Sécurité du quotidien : agir mieux, agir ensemble, agir en confiance** 14
- **Mettre en œuvre ses politiques locales : entre commande publique et opérations innovantes** 15
- **Les clés pour anticiper la fermeture du réseau cuivre d'Orange** 16
- **Séance d'ouverture** 17

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022 – Parc des Expositions de la Porte de Versailles

- **Organisation intercommunale : faire du sur mesure pour mieux agir** 18
- **Vers davantage de libertés locales ?** 20
- **Transition numérique : agir pour ne pas subir** 21
- **Gestion des risques et des crises : des maires mobilisés et responsables** 22
- **Accès aux soins, les solutions locales** 23
- **Secrétaire de mairie et garde-champêtre : métiers du quotidien, métiers en tension** 25
- **Zéro artificialisation nette : comment continuer à agir pour le développement des communes et intercommunalités ?** 26
- **Responsabilité des gestionnaires publics** 27
- **Développement rural : nouveaux outils et nouveaux financements pour pouvoir agir dans les communes rurales** 28

• Comment relever le défi du service public de la petite enfance ?	30
• Le maire face aux violences intrafamiliales	31
• Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde : l'urgence d'agir	32
• Se tourner vers l'Europe pour soutenir les projets communaux et intercommunaux	33
• Donner envie de venir travailler dans nos communes et intercommunalités	34
• Agir contre la cybermalveillance	35
• Agir en faveur de l'inclusion des enfants et adultes autistes	36
• Percevoir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	37

JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 – Parc des Expositions de la Porte de Versailles

• Finances locales, faire plus avec moins : la quadrature du cercle	38
• Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine	40
• L'urgente nécessité d'agir pour répondre à la diversité des besoins de logements	41
• Économie circulaire : quand le réemploi devient exemplaire	42
• Clarifier la responsabilité pénale des élus pour leur permettre d'agir en toute sécurité	43
• Économiser l'eau, par où commencer ?	44
• Sport : nouvelle gouvernance, nouveaux enjeux	45
• Séance solennelle de clôture	46

RENCONTRE DES ÉLUS DES OUTRE-MER

9h30 à 13h | Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux

Cette matinée, organisée en deux séquences dédiées aux Outre-mer, permet la rencontre des maires et présidents d'intercommunalité des départements et collectivités des outre-mer.

9h30 Ouverture par David LISNARD, président de l'AMF

9h45 Table ronde – La sécurité en Outre-Mer, constats et propositions

La première séquence est dédiée à la sécurité, au cœur des préoccupations des élus et des résidents ultramarins. La situation sécuritaire est à l'image des départements et collectivités des outre-mer : elle se révèle variée, contrastée et sensible. Dresser un panorama de la situation générale permettra de dégager les grandes constantes des phénomènes de délinquance constatés, d'aborder certaines spécificités et d'envisager les solutions spécifiques déployées.

Avec la participation de :

- **Madi MADI SOUF**, président de l'Association des maires de Mayotte,
- **Sonia LAGARDE**, présidente de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie
- **Justin PAMPHILE**, président de l'Association des maires de la Martinique
- **Michel-Ange JÉRÉMIE**, président de l'Association des maires de Guyane
- **Cyril TETUANUI**, président du Syndicat de promotion des communes de Polynésie française
- Général de corps d'armée **André PÉTILLOT**, commandant la gendarmerie d'Outre-mer
- **Christian NUSSBAUM**, chef de la mission outre-mer au cabinet du DGPN
- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim, secrétaire générale de l'AMF
- **Estelle YOUSOUFFA**, députée de Mayotte

11h00 Table ronde – Offrir un logement décent pour tous en Outre-Mer en disposant d'outils différenciés, adaptés aux besoins de chaque territoire

La seconde séquence sera consacrée à la question du logement en outre-mer : alors que 80 % de la population ultramarine est éligible au logement social, et bien que la loi SRU y soit appliquée aussi rigoureusement, la part des ménages hébergés dans les logements sociaux est de 15 % dans les DROM, un chiffre quasi nul à Mayotte. Parallèlement, les communes ultramarines font face à un vieillissement du parc, à un surpeuplement des logements, à la multiplication de constructions précaires, et un difficile accès à la propriété. De plus, des contraintes exceptionnelles pèsent sur chaque territoire ultramarin qui rendent difficile le montage d'opérations de construction ou d'amélioration de logement. Quelles sont les solutions et les outils pour répondre à ces enjeux ?

Avec la participation de :

- **Serge HOAREAU**, président de l'Association des maires de La Réunion
- **Jocelyn SAPOTILLE**, président de l'Association des maires de la Guadeloupe
- **Sophie CHARLES**, maire de Saint Laurent du Maroni (973), représentante de l'ACCCDOM au bureau de l'AMF
- **Maurice GIRONCEL**, président d'Interco' Outre-mer
- **François CAILLE**, président de l'USHOM
- **Thierry REPENTIN**, maire de Chambéry (73), co-président du groupe de travail Logement-Habitat-Hébergement, vice-président de l'AMF
- **Victoire JASMIN**, sénatrice de la Guadeloupe

12h30 Clôture par Jean-François CARENCO, ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargé des Outre-mer

Les changements climatiques, la pandémie, la sécheresse, les conflits internationaux, la crise énergétique et le très alarmant rapport du GIEC invitent à une forte accélération de la transition écologique et soulèvent la nécessité de ne plus prélever davantage que ce que la nature peut régénérer. Dans les territoires, les maires et leurs équipes agissent au quotidien pour faire converger l'intérêt général et local. Ils construisent des projets, concilient les enjeux, arbitrent, inventent des solutions afin de répondre aux besoins des habitants et des entreprises et améliorer la résilience de leur commune. Dans un contexte de plus en plus tendu à tous égards, la priorité absolue doit être l'efficacité des politiques publiques. Or, aucun dispositif descendant ne peut conduire à cette efficacité qui nécessite la parfaite connaissance du terrain dont seuls les maires sont détenteurs.

Débat co-présidé par Bertrand HAUCHECORNE, maire de Mareau-aux-Prés (45) et Christian MÉTAIRIE, maire d'Arcueil (94), co-présidents de la commission Transition écologique de l'AMF

Des objectifs nationaux aux objectifs locaux

C'est au niveau du bloc local que les objectifs stratégiques, définis dans les politiques nationales et régionales, se confrontent aux principes de réalité. La planification écologique sera-t-elle un énième acte descendant ou enfin un exercice construit avec les communes ?

Avec la participation de :

- **Catherine LHÉRITIER**, maire de Valloire-sur-Cisse (41), vice-présidente de l'AMF
- **Guy GEOFFROY**, maire de Combs-la-Ville (77), vice-président de l'AMF
- **Carole DELGA**, présidente de Régions de France
- **Jean-Marc JANCOVICI**, fondateur du Shift Project
- **Christophe BÉCHU**, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires

Prévenir les pollutions plutôt que les réparer

Les communes et leurs intercommunalités agissent localement en faveur de la protection du climat, de la qualité de l'air, de l'eau et de la biodiversité. Leur capacité d'action est cependant limitée et souvent légalement cantonnée à de la réparation ou de l'atténuation de pollutions dont elles ne sont pas responsables.

Avec la participation de :

- **Ferdy LOUISY**, maire de Goyave (971)
- **Jean-François VIGIER**, maire de Bures-sur-Yvette (91)
- **Catherine QUIGNON**, maire de Montdidier (80)
- **Bérangère COUILLARD**, secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, chargée de l'Écologie

Un modèle de financement et de responsabilité à réinventer

De nombreux territoires renferment des trésors écologiques indispensables à la décarbonation et plus largement à la transition écologique. Soutenir et accélérer la transition écologique suppose de diminuer la fragilité de ces territoires, notamment en valorisant les services rendus par la nature et les actions menées par les communes pour la préserver.

Avec la participation de :

- **Michaël WEBER**, maire de Wœfling-lès-Sarreguemines (57), président de la Fédération des parcs naturels régionaux
- **Janelle KELLMAN**, maire de Sausalito, EUA
- **Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO**, présidente du conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité, vice-présidente de la Région Guadeloupe
- **Éric LOMBARD**, Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations
- **Agnès PANNIER-RUNACHER**, ministre de la Transition énergétique

L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE : À LA CROISÉE DES CHEMINS

Mardi 22 novembre
10h à 12h30 | Forum / Salle Liberté

Compte tenu de leurs compétences dans et hors de l'école, à la fois gestionnaires des locaux scolaires et organisateurs des services péri/extrascolaires, et en lien étroit avec les autres acteurs éducatifs, les maires occupent une place centrale au sein de la communauté éducative.

À ce titre, les attentes à leur égard sont de plus en plus fortes à l'heure où la nécessité de renforcer la complémentarité des différents temps de l'enfant s'est révélée avec une nouvelle acuité durant la crise sanitaire et où le gouvernement ambitionne de faire émerger l'école du futur davantage ancrée dans le territoire. Pour y répondre, les maires doivent faire face à de nombreux enjeux liés notamment aux évolutions en matière d'aménagement et de locaux scolaires, d'une part, et à la mobilisation des personnels dans le contexte de la pénurie et de la perte d'attractivité des métiers de l'éducation, d'autre part.

Le forum s'attachera à mettre en lumière ces enjeux ainsi que les moyens pouvant être engagés par les maires en lien avec leurs partenaires que sont l'Etat et les associations d'éducation populaire, dans une logique de prise en compte globale du parcours de l'enfant.

Forum co-présidé par Delphine LABAILS, maire de Périgueux (24) et Frédéric LETURQUE, maire d'Arras (62), co-présidents de la commission Éducation de l'AMF

Les maires face aux évolutions de l'école en matière d'aménagement et de locaux scolaires

La problématique des locaux scolaires prend une place de plus en plus importante compte tenu notamment de l'évolution des effectifs scolaires, des conditions d'exercice des pratiques pédagogiques souhaitée par l'Éducation nationale (dédoubllement de certaines classes, pratiques renforcées du sport, de l'éducation artistique et culturelle, locaux modulables et équipés en outils numériques...) et des attentes de la société en matière de bien-être, d'inclusion et de transition écologique. Quelles réponses peuvent apporter les maires face à ces attentes ? Comment cela se traduit-il au quotidien dans la relation avec les directeurs de l'école ? Ces évolutions impactent-elles l'organisation du tissu scolaire à l'échelle territoriale ?

Avec la participation pressentie de :

- **Grégory DOUCET**, maire de Lyon (69)
- **Marielle ALARY**, maire du Vignion-en-Quercy (46)
- **Olivier RIVIERE**, maire de Saint-Philippe (974)
- **Cécile RILHAC**, députée du Val-d'Oise
- **Eddy KHALDI**, président de la fédération des DDEN

Les maires face aux enjeux de l'attractivité des métiers de l'éducation

Les maires mettent des moyens humains à disposition de l'école afin de mieux accompagner les plus jeunes élèves, d'épauler les enseignants, d'organiser des activités ou de favoriser l'inclusion de tous les enfants. Or, ces métiers d'Atsem, d'animateurs, d'AESH connaissent des difficultés de recrutement liées à leur manque de reconnaissance et d'attractivité. Cette situation complexifie l'organisation des services et des activités périscolaires, que mettent en place les maires en complément du temps scolaire. Dans ce contexte, comment réagissent les maires ? Quelles solutions d'accompagnement peuvent être apportées par l'Etat et les associations ?

Avec la participation pressentie de :

- **Laurent BONNATERRE**, maire de Caudebec-lès-Elbeuf (76) et président du Comité de filière Animation
- **Léonore MONCOND'HUY**, maire de Poitiers (86)
- **Jean-Michel PATACQ**, maire de Ger (64)
- **Rozenn MERRIEN**, présidente de l'Andev
- **David CLUZEAU**, délégué général d'Hexopée

Avec la participation de Pap NDIAYE, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et de Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de la Jeunesse et du Service national universel



DÉPLACEMENTS DURABLES : COMMENT AGIR POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ?

Mardi 22 novembre
10h à 12h30 | Forum / Salle Égalité

Véritable défi de demain, les mobilités durables constituent le principal levier pour lutter contre la pollution liée aux déplacements et pour répondre au besoin de déplacement quotidien des usagers. Si les maires et présidents d'intercommunalité sont en première ligne pour répondre aux attentes des citoyens en termes de mobilités, leur action est confrontée à un certain nombre de difficultés renforcées par les conséquences de la crise sanitaire et économique. Celles-ci tiennent notamment à la superposition de la compétence mobilité entre différents niveaux de collectivités et à l'articulation complexe des différentes politiques publiques entre la réduction de la consommation foncière et le déploiement de certaines infrastructures de transport et le manque de soutien technique et financier à la hauteur des enjeux de la décarbonation du secteur. Dans ce contexte, de quelles compétences, leviers d'action et outils de mutualisation disposent les maires pour agir afin de contribuer au développement des mobilités durables répondant aux besoins de leur population ?

Forum co-présidé par Frédéric CUILLERIER, maire de Saint-Ay (45), et Sylvain LAVAL, maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38), co-présidents de la commission Transports, mobilité, voirie de l'AMF

Les mobilités durables : un double enjeu à la fois environnemental et social

Pour répondre aux besoins de mobilité décarbonée, les législations européennes et nationales ont enclenché une transition extrêmement rapide en terme d'objectifs à atteindre. Pour réussir cette transition, l'offre de mobilité durable doit être adaptée aux besoins quotidiens de la population en terme de déplacements (domicile, travail, loisirs), et répondre aux particularités des territoires et aux réglementations qui leur sont applicables (ZFE, zones peu denses, péri-urbain etc.)

Avec la participation pressentie de :

- **Jean GIRARDON**, maire de Mont-Saint-Vincent (71)
- **Justine GUYOT**, maire de Decize (58)
- **Laurent FAVREAU**, maire de Venansault (85), président du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (FNCCR)

Quelle gouvernance pour organiser les mobilités durables sur les différents types de territoires ?

La prise de compétence mobilité, prévue par la loi LOM, suscite en pratique des interrogations, notamment s'agissant de son articulation entre les régions et les intercommunalités. Des réflexions autour de périmètres territoriaux plus adaptés pour organiser les mobilités, ainsi que du modèle économique et financier, apparaissent nécessaires.

Avec la participation pressentie de :

- **Jean-Yves BRENIER**, maire de Leyrieu (38) et président de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- **Jean-Luc GIBELIN**, vice-président mobilités pour tous et infrastructures de transports Région Occitanie
- **Céline MOUVET**, cheffe du pôle "Territoires" SD "multimodalité, innovation, numérique et territoires" DGITM

Les outils et moyens d'action pour contribuer au développement des mobilités durables

Cette dernière séquence aura pour objet d'exposer et d'échanger sur les outils et leviers d'action opérationnels et financiers permettant aux maires et présidents d'intercommunalité d'agir dans la mise en œuvre des mobilités durables (SDIRVE, plans de mobilité, aides financières, apports en ingénierie...).

Avec la participation pressentie de :

- **Olivier DEHAESE**, maire d'Acigné (35)
- **Christelle BEURRIER**, maire d'Excenevex (74) et présidente de Vélo&Territoire
- **Françoise ROSSIGNOL**, maire de Dainville (62), vice-présidente en charge de la mobilité et des transports de la communauté urbaine d'Arras, présidente du Club des villes et territoires cyclables et marchables

Avec la participation de Clément BEAUNE, ministre délégué auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports



SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN AGIR MIEUX, AGIR ENSEMBLE, AGIR EN CONFIANCE

Mardi 22 novembre
10h à 13h | Forum / Salle Fraternité

Au contact immédiat de ses administrés, le maire est souvent la première autorité sollicitée quand des troubles surviennent sur le ressort de sa commune. Problèmes de voisinage, incivilités, pollutions et faits mineurs de délinquance empoisonnent la vie de ses concitoyens. Officier de police judiciaire proclamé, il se retrouve souvent isolé pour traiter les situations du quotidien à l'origine de tensions entre ses administrés, de conflits exacerbés et pouvant conduire à une escalade de la violence dont il est parfois la première victime. Sur quelles ressources peut-il s'appuyer pour gérer ces crises du quotidien ? Quels partenaires solliciter pour apaiser les tensions, accompagner les populations et recréer un lien social apaisé?

Forum co-présidé par Frédéric MASQUELIER, maire de Saint-Raphaël (83) et Jean-Paul JEANDON, maire de Cergy (95), co-présidents de la commission Sécurité et Prévention de la délinquance de l'AMF

Comprendre la situation générale et connaître les outils à disposition

La question des incivilités du quotidien comme des violences qui en sont le fruit est devenue prégnante. Les dérèglements constatés à l'échelle communale sont le reflet des fractures territoriales visibles au plan national. Représentant de l'État dans la commune, officier de police judiciaire, le maire est interpellé par ses administrés qui se tournent naturellement vers lui.

Le maire a un rôle à jouer dans les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance. Ses moyens d'action sont très variés et encadrés : polices municipales, dispositifs de vidéo surveillance et autres outils. Il doit également s'intégrer dans un écosystème complexe de pilotage des politiques de sécurité : contrat local et intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, convention de coordination police municipale/police nationale, contrat de sécurité intégrée, volet prévention de la délinquance des contrats de ville... Difficile de s'y retrouver dans cette galaxie de schémas et de comités.

Avec la participation pressentie de :

- **Hélène GEOFFROY**, maire de Vaulx-en-Velin (69)
- **Emmanuel SALLABERRY**, maire de Talence (33)
- **Christian GRAVEL**, secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
- **Amine SMIHI**, adjoint au maire de Bordeaux (33)
- **Céline BERTHON**, directrice centrale de la sécurité publique

Travailler avec les partenaires et développer la confiance : synergie locale de sécurité

Le maire se situe au centre d'un écosystème complexe mettant en œuvre des actions de prévention, de répression et d'accompagnement social : dans les politiques d'aménagement de l'espace public (la prévention dite situationnelle), dans la relation Police/Gendarmerie – population, dans la relation avec les bailleurs sociaux, dans la lutte contre les addictions, dans l'accueil des TIG, dans la coopération des acteurs municipaux de l'enfance, du sport, de l'éducation avec ses équipes de prévention spécialisée. Le rôle de la Justice est également essentiel. En lien avec le Parquet, le maire peut se saisir de la procédure du rappel à loi, de la transaction pénale et de la procédure de signalement.

De nombreuses expériences réussies de coordination sont à l'œuvre. Les synergies locales de sécurité fonctionnent et permettent de développer la confiance mutuelle des acteurs.

Avec la participation pressentie de :

- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67), secrétaire générale de l'AMF
- **Guillaume KRABAL**, maire de Dompierre-sur-mer (17)
- **Nicolas PRISSE**, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
- **Général d'Armée Christian RODRIGUEZ**, directeur général de la Gendarmerie nationale
- **Thierry DRAN**, procureur de Béthune
- **Jérôme BERTIN**, directeur général de la fédération France Victimes



METTRE EN ŒUVRE SES POLITIQUES LOCALES : ENTRE COMMANDE PUBLIQUE ET OPÉRATIONS INNOVANTES

Mardi 22 novembre
10h à 12h30 | Forum / Salle Marianne

La commande publique constitue un levier économique puissant pour assurer le fonctionnement des services publics du bloc communal, investir dans la création d'équipements, mener une politique de transition écologique, favoriser l'emploi ou l'insertion de personnes qui en sont éloignées ou bien encore valoriser le tissu économique local. Des difficultés telles que le carcan réglementaire, les crises à répétition (sanitaire, guerre) et les situations budgétaires de plus en plus contraintes, peuvent être dépassés, en adoptant une approche stratégique et transversale, via des montages contractuels et financiers adaptés.

Forum co-présidé par Pierre LE GOFF, maire de Guimaëc (29), maire-référent Commande publique de l'AMF, et Karine CLÉMENT, maire de Naucelle (12)

Du besoin au projet : définir une stratégie cohérente

Bien que les difficultés soient diverses ; cadre réglementaire foisonnant, capacités financières qui s'amouindrissent et crises à répétition, les élus ont la faculté de définir une stratégie opérationnelle, de réunir les acteurs et finalement d'agir pour la réalisation de leur politique publique (la stratégie comme début de la mise en œuvre de leur pouvoir). Il s'agit ici de répondre de mettre en exergue les éléments suivants :

- Le contexte territorial (carence de l'initiative privée, besoin existant à renouvelé, création nouvelle, action cœur de ville etc...);
- Les choix politiques qui ont déterminés l'issu du projet ou une solution plus qu'une autre ;
- Les résultats obtenus.

Avec la participation pressentie de :

- **Jean-Michel DESSE**, maire de Vieille-Chapelle (62)
- **Richard STRAMBIO**, maire de Draguignan (83)

Sécuriser les projets : choix du montage juridique et financier

La réalisation du projet passe par le choix du contrat adéquat mais surtout par un financement suffisant. Il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- Financièrement : Emprunts ? Financements participatifs ? Quelles subventions ? Quels acteurs ? Quelle temporalité ? À quelle étape de la gestion de projet est intégré la partie financement ? ;
- Contractuellement : sollicitation d'autres collectivités territoriales par la coopération public/public, la quasi-régie (SEM/SCIC, SEMOP) ? Pour la définition du besoin recours à des spécialités tel que les maîtres d'œuvre ? Marché réservé ou encore l'insertion de simples clauses de performance ou d'innovations ? Tranche optionnelle ? Variante ? etc...

Avec la participation pressentie de :

- **Robert BODIGUEL**, maire de Guiclan (29)
- **Mohamed GNABALY**, maire de L'Île Saint Denis (93)
- **Namoeata BERNADINO**, 4^e adjointe au maire de Teva I Uta, vice-présidente du SPCPF en charge de la formation (98)

Les projets à l'épreuve des crises : l'adaptabilité, règle d'or

Cette 3^{ème} séquence est l'opportunité de constater, au regard de la stratégie définit au début si les projets répondent aux exigences fléchées initialement mais aussi aux défis d'aujourd'hui (inflation, guerre, crises, risques etc...)

Avec la participation pressentie de :

- **Alain BENARD**, président de l'Association des acheteurs publics
- **Nathalie NIESON**, maire de Bourg-de-Péage (26)
- **Namoeata BERNADINO**, 4^e adjointe au maire de Teva I Uta, vice-présidente du SPCPF en charge de la formation (98)



LES CLÉS POUR ANTICIPER LA FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE D'ORANGE

**Mardi 22 novembre
10h à 12h30 | Point Info / Salle Nation**

Orange a annoncé, fin 2019, sa volonté de fermer son réseau cuivre entre 2023 et 2030.

Un plan de fermeture a été élaboré par l'opérateur sous le contrôle de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP). Il va concerner des millions d'utilisateurs, particuliers, professionnels, collectivités publiques. Les premières expérimentations sont d'ores et déjà lancées.

Ce point info sera l'occasion de présenter les grandes lignes de ce plan et de débattre du rôle des maires dans l'accompagnement de ce basculement du cuivre vers la fibre optique.

Point info co-présidé par Michel SAUVADE, maire de Marsac-en-Livradois (63), co-président de la commission Numérique de l'AMF et Jacques CORNEC, maire de Bourgheim (67)

Les grandes lignes et le calendrier du plan de fermeture du réseau cuivre

Avec la participation pressentie de :

- **Muriel GERMA**, directrice du pilotage des infrastructures cuivre au sein du Groupe Orange
- **Ghislain HEUDE**, directeur adjoint Fibre, infrastructures et territoires à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
- **Aude BOISSERANC**, responsable des affaires institutionnelles à la Fédération Française des Télécoms

Le rôle des maires dans l'accompagnement de la transition du cuivre vers la fibre optique

Avec la participation pressentie de :

- **Alexandra ROSETTI**, maire de Voisins-le-Bretonneux (78)
- **Franck SIEGRIST**, directeur de « Territoire Numérique », Région Grand Est



SÉANCE D'OUVERTURE « Pouvoir agir face aux chocs dans un monde instable »

Mardi 22 novembre
14h00 à 17h30 | Auditorium

Alors que le pays fait face à une crise économique, due aux conséquences de la crise sanitaire et au retour de la guerre sur le sol européen, à une crise sociale et civique et à l'urgence écologique, les maires rappelleront l'importance de leurs actions au service des citoyens.

La capacité d'agir des élus locaux est durement et durablement impactée par l'augmentation des coûts pesant sur les budgets locaux, la raréfaction des ressources et la complexité administrative. Les marges de manœuvre des communes et des EPCI sont de plus en plus réduites.

Avec la participation des membres du bureau exécutif

Ouverture par David LISNARD, président de l'AMF

SOLIDARITÉ DES MAIRES DE FRANCE AVEC L'UKRAINE

En présence d'une délégation de maires ukrainiens

Avec les témoignages de :

- **Léonore MONCOND'HUY**, maire de Poitiers (86), co-présidente du groupe de travail Relations internationales de l'AMF
- **Thibaut GUIGNARD**, maire de Ploëuc-L'Hermitage (22), co-président de la commission Europe de l'AMF
- **François RICHEZ**, président de la Fédération nationale de Protection civile
- **David NICOLAS**, maire d'Avranches (50), président de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie

DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRALE

Intervention de David LISNARD, président de l'AMF

Intervention d'André LAIGNEL, 1^{er} vice-président délégué de l'AMF

« Pouvoir agir » malgré la complexité administrative croissante et des marges financières réduites

Débat avec les congressistes

Avec la participation d'Alain LAMBERT, président du Conseil national d'évaluation des normes

Les maires en première ligne face aux tensions du quotidien

Présentation des résultats de la quatrième enquête AMF – Cevipof (Sciences Po) auprès des maires de France par Martial FOUCAULT, directeur du Cevipof

Intervention de Murielle FABRE, secrétaire générale de l'AMF

Hommage à ceux qui ont été sur le front des catastrophes naturelles de 2022

En présence d'**Éric MÉNASSI**, maire de Trèbes (11), de **Sébastien LEROY**, maire de Mandelieu-la-Napoule (06), co-présidents du groupe de travail sur la gestion des risques de l'AMF, de **François DELUGA**, maire du Teich (33) et de **Philippe CHALOPIN**, maire de Baugé-en-Anjou (49), président de la communauté de communes Baugeois Vallée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

Réservée aux adhérents

Présentation du rapport financier par **François DELUGA**, trésorier général de l'AMF

Présentation du rapport d'activité par **Murielle FABRE**, secrétaire générale de l'AMF



ORGANISATION INTERCOMMUNALE : FAIRE DU SUR MESURE POUR MIEUX AGIR

Mercredi 23 novembre
9h30 à 11h45 | Auditorium

Alors que de nombreux défis économiques, écologiques et sociaux reposent sur les territoires, cette séquence mettra en lumière les projets portés par les intercommunalités et les communes à l'aune de la solidarité intercommunale, de l'efficacité de l'action publique et de la nécessaire mise en synergie de leurs politiques publiques.

Ce débat sera l'occasion de mettre en valeur les attentes des maires et des présidents d'intercommunalité sur l'articulation de leurs projets de territoire, les enjeux de la mutualisation de leurs moyens et d'une stratégie financière et fiscale. Cette séquence intervient à la suite de la parution du fascicule 2 du rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales, dont le thème de gestion cette année est dédié à l'intercommunalité. Elle s'inscrit également dans un contexte particulier de dégradation des finances du bloc communal, notamment du fait de l'inflation et de l'explosion des coûts de l'énergie, mais aussi d'accélération des investissements en faveur des transitions écologiques et économiques.

Débat co-présidé par Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, maire d'Albi (81), présidente de la communauté d'agglomération du Grand Albigeois et André LAIGNEL, maire d'Issoudun (36), président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun, 1^{er} vice-président délégué de l'AMF, co-présidents de la commission Intercommunalité de l'AMF

Mutualisation et solidarité, comment avancer ?

Comment faire vivre la solidarité et la cohésion du territoire intercommunal ? À quelles conditions ? À partir des outils et des démarches engagées par les intercommunalités ces dernières années - pacte de gouvernance, projet de territoire, pacte financier et fiscal, mutualisation des services – ce premier débat vise à tirer un bilan de la solidarité et de la cohésion intercommunales alors que les intercommunalités se sont profondément transformées depuis 2017 mais aussi de réinterroger cet objectif au vu de la situation de l'intercommunalité, de celle des communes et de la répartition des richesses entre elles.

Avec la participation pressentie de :

- **Isabelle ASSIH**, maire de Quimper (29), présidente de la communauté d'agglomération de Quimper
- **André BRUNDU**, maire de Aubord (30), président de la communauté de communes de Petite Camargue
- **Fabian JORDAN**, maire de Berrwiller (68), président de Mulhouse Alsace Agglomération
- **Damien MESLOT**, maire de Belfort (90), président de la communauté d'agglomération du Grand Belfort

Quel modèle local de coopération intercommunale pour être efficace ?

Les fonctions stratégiques des intercommunalités tendent à s'affirmer au regard notamment des nouveaux enjeux économiques (réindustrialisation, implantation de plateformes logistiques, transformation des commerces, tourisme, agriculture), des défis de la transition écologique et énergétique (enjeux fonciers, gestion de l'eau et des ressources naturelles, développement des nouvelles mobilités, etc.), du renforcement des politiques comme l'habitat ou encore de l'accès à la santé, à l'emploi, etc. Ces objectifs de politiques publiques, s'ils reposent en partie sur des compétences intercommunales, font naturellement appel à l'intervention des communes et de leurs maires, (urbanisme, aménagement des espaces publics-voiries, gestion du patrimoine culturel et touristique, relation avec les associations, exercice de la police municipale, etc.), au plus près des enjeux de proximité et des préoccupations des habitants (expression démocratique).

Cette séquence mettra en débat la question de l'articulation des projets communaux et intercommunaux ainsi que celle de l'organisation des responsabilités locales et des moyens (ingénierie) au regard de l'efficacité de l'action publique.

Comment donner corps au principe de subsidiarité pour être plus efficace ? Comment améliorer l'organisation des compétences sur le territoire intercommunal ? Quelle évaluation des transferts de compétences ?

Avec la participation pressentie de :

- **Caroline CAYEUX**, ministre déléguée auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales
- **Alain CHRÉTIEN**, maire de Vesoul (70), président de la communauté d'agglomération de Vesoul
- **Maryse ETZOL**, maire de Grand-Bourg de Marie-Galante (971), présidente de la communauté de communes de Marie-Galante
- **Emmanuelle GAZEL**, maire de Millau (12), présidente de la communauté de communes de Millau Grands Causses
- **Guillaume GUÉRIN**, président de la communauté urbaine Limoges Métropole (87)

Evolution des ressources des intercommunalités : quelles conséquences pour les politiques intercommunales ?

L'évolution de la nature des ressources financières et fiscales des intercommunalités depuis plus de 10 ans interroge quant à la transformation du modèle de coopération intercommunale tel qu'il a été conçu à l'origine : c'est-à-dire avec des ressources financières et fiscales liées essentiellement au développement économique (taxe professionnelle puis CTE- CFE, CVAE, IFRER, etc.), l'objectif étant de conforter la dynamique des investissements intercommunaux et de faire jouer la solidarité dans les gains (dynamique de recettes) mais aussi face aux risques (perte de ressources).

Avant même la suppression de la CVAE, force est de constater que le poids des impôts économiques au sein du panier de ressources des communes et des EPCI s'est déjà fortement réduit au gré de multiples réformes (la dernière étant la réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels).

Quelles sont les conséquences du changement de modèle de financement des intercommunalités ? Quels seront les impacts sur leurs compétences ? Comment continuer à impliquer les collectivités dans l'accueil des activités économiques ?

Il s'agira également lors de cette séquence de revenir sur les propositions du rapport de la Cour des Comptes et la place des intercommunalités comme « locomotives du bloc communal » mais aussi la mise en place des CRTE qui doit permettre de mieux flécher les dotations d'investissement en faveur de la transition écologique (DSIL etc.).

Avec la participation pressentie de :

- **Thomas CAZENAVE**, président de la Délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale
- **Françoise GATEL**, présidente de la Délégation aux collectivités territoriales du Sénat
- **Virginie CAROLO LUTROT**, maire de Port-Jérôme-sur-Seine (76), présidente de la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo
- **Jean-François DEBAT**, maire de Bourg-en-Bresse (01), président de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse



VERS DAVANTAGE DE LIBERTÉS LOCALES ?

Mercredi 23 novembre
11h45 à 12h30 | Auditorium

Cette séquence sera un temps d'échanges et de débats entre les membres de Territoires Unis, en présence du Président du Sénat.

Avec la participation de **David LISNARD**, président de l'AMF, **André LAIGNEL**, premier vice-président délégué de l'AMF, **Carole DELGA**, présidente de Régions de France, **François SAUVADET**, président de l'ADF,

et de **Gérard LARCHER**, président du Sénat.



TRANSITION NUMÉRIQUE : AGIR POUR NE PAS SUBIR

Mercredi 23 novembre
9h30 à 12h30 | Forum / Salle Liberté

La mutation numérique de la société ne cesse de s'accélérer, impactant l'organisation des communes et la vie quotidienne des citoyens. Elle suscite des espoirs (nouvelle relation au travail, désenclavement des territoires...) mais aussi des inquiétudes (fracture sociale et territoriale, sécurité numérique, souveraineté des données...).

Dans ce contexte, les communes mais aussi les services de l'Etat sont-ils prêts à répondre aux exigences d'une complète dématérialisation de la gestion administrative ? Comment garantir une alternative humaine pour préserver l'accès de tous aux services publics ? Comment prévenir les risques de cyberattaques ? Quel calendrier pour un accès de tous aux réseaux très haut débit fixe et mobile ?

Forum co-présidé par Patrick MOLINOZ, maire de Venarey-Les Laumes (21), vice-président de l'AMF et Michel SAUVADE, maire de Marsac-en-Livradois (63), co-présidents de la commission Numérique de l'AMF

Les communes et les citoyens sont-ils prêts au « tout-dématérialisé » ?

Le forum sera l'occasion de mesurer la capacité des communes, notamment rurales, à répondre à la dématérialisation des procédures administratives qui s'imposent à elles (dématérialisation de l'urbanisme, adressage...) et de s'interroger sur l'accompagnement des citoyens « éloignés » du numérique et la pérennité des conseillers numériques.

Avec la participation pressentie de :

- **Jean-Claude RAYNAL**, maire de Montbartier (82)
- **Emmanuel DE LANVERSIN**, adjoint au directeur de la direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- **Judith ARDON PERNET**, maire de Nogaret (31)
- **Ariane ROSE**, chargée de mission, Agence nationale de la cohésion des territoires
- **Pierre-Louis ROLLE**, directeur Stratégie et innovation, direction générale déléguée au numérique, Agence nationale de la cohésion des territoires

Quelles solutions pour assurer la sécurité numérique des communes et des EPCI ? Quelle couverture numérique du territoire ?

La couverture numérique fixe et mobile du territoire et la sécurisation des systèmes d'information des communes et des EPCI demeurent des priorités et des pré-requis indispensables au développement de la société numérique.

Avec la participation pressentie de :

- **Général de division Marc BOGET**, commandant de la Gendarmerie dans le cyberspace
- **Nicolas GUIDOUX**, sous-directeur de la sous-direction de lutte contre la cybercriminalité
- **Jérôme NOTIN**, directeur général du GIP Cybermalveillance.gouv.fr
- **Zacharia ALAHYANE**, directeur des programmes France Mobile et France Très Haut Débit, Agence nationale de la cohésion des territoires

GESTION DES RISQUES ET DES CRISES : DES MAIRES MOBILISÉS ET RESPONSABLES

Mercredi 23 novembre
9h30 à 12h30 | Forum / Salle Égalité

Tous les maires de France sont aujourd'hui exposés à une potentielle situation de crise, et ces crises, notamment celles provoquées par le dérèglement climatique, sont devenues structurelles, plus fréquentes et plus violentes. Nous devons prendre acte du changement profond de nature de ces risques, dans leur ampleur, dans leur récurrence et dans leur complexité. Cela appelle une mobilisation plus importante de tous les acteurs.

La gestion des risques et des crises comprend plusieurs grandes étapes :

- la phase en amont, qui est une phase de prévention, mais aussi de collecte de connaissances, de préparation, de mobilisation, de planification et de sensibilisation ;
- la crise elle-même, période durant laquelle il faut en comprendre les raisons, en contenir les effets pour protéger les populations et les biens tout en anticipant le retour à une vie plus normale ;
- la phase post crise, qui est une phase d'indemnisation et de réparation, mais aussi de reconstruction, de relocalisations éventuelles et de retours d'expériences.

À partir d'exemples et de retours d'expériences de ceux qui les ont vécus, les participants pourront débattre et échanger sur ces différents aspects. Les maires ont aussi des propositions concrètes à partager.

Forum co-présidé par Sébastien LEROY, maire de Mandelieu la Napoule (06) et Éric MÉNASSI, maire de Trèbes (11), co-présidents du groupe de travail sur la gestion des risques de l'AMF

Prendre conscience des risques encourus et de ses obligations pour mener une politique de prévention ambitieuse

La culture de la connaissance et de la prévention des risques est encore aujourd'hui balbutiante ne permettant pas toujours aux élus locaux une connaissance suffisante des risques encourus, de leurs obligations et des moyens à leur disposition. L'élaboration de différents dispositifs préventifs réglementaires (PCS, PPRN, DICRIM...) n'est pas suffisant et surtout la politique de prévention ne s'accompagne pas des moyens humains et financiers pour réellement la mettre en œuvre, et notamment pour en financer les investissements indispensables.

Avec la participation pressentie de :

- **Bettina LAVILLE**, conseillère d'État, présidente du « Comité 21 » sur les responsabilités des élus locaux dans un contexte d'incertitudes
- **Judith LABORIEUX**, adjointe au maire du Lamentin (972)
- **Sébastien LEROY**, maire de Mandelieu-la-Napoule (06)
- **Éric DANIEL-LACOMBE**, architecte

Gérer la crise, réparer : changer de modèles pour agir plus efficacement

La gestion de crise ne s'improvise pas. Elle nécessite de l'anticipation et place souvent le maire en première ligne. La gestion de crise peut durer, et le maire, une fois la catastrophe passée, doit gérer le temps long de la réparation. Cela passe parfois par des décisions humainement très lourdes de relocalisation, lorsque la reconstruction sur site n'est plus possible. Le maire sera également confronté aux différentes procédures administratives et assurantielles.

Avec la participation pressentie de :

- **Patrick LAGADEC**, expert dans le domaine de la prévention et du pilotage des crises majeures en milieu instable et inconnu
- **Éric MÉNASSI**, maire de Trèbes (11)
- **Olivier PEVERELLI**, maire du Teil (07)
- **Fanny ARAV**, membre du Conseil économique, social et environnemental, co-auteur du rapport « Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français au défi des risques systémiques »
- **François-Xavier BRUNET**, membre du Conseil économique, social et environnemental, co-auteur du rapport « Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français au défi des risques systémiques »

Face aux difficultés d'accès aux soins qui s'accroissent sur l'ensemble du territoire national, touchant à la fois les communes rurales mais aussi les zones périurbaines et les grandes villes, des constats sont partagés entre l'ensemble des acteurs quant aux leviers à actionner par l'État pour trouver des solutions de manière urgente.

Ce forum présentera différents outils qui ont fait la preuve de leur efficacité pendant la crise sanitaire et qui visent à mieux coordonner l'ensemble des acteurs, dont les maires, à éviter la concurrence entre territoires et cela dans le but d'assurer une prise en charge globale et en proximité de la population. Il mettra en lumière enfin quelques solutions innovantes imaginées localement par les élus locaux et qui méritent d'être davantage essayées et accompagnées.

Forum co-présidé par Frédéric CHÉREAU, maire de Douai (59) et Claire PEIGNÉ, maire de Morancé (69), présidente de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalités - Rhône et Métropole de Lyon, respectivement co-présidents de la commission Santé de l'AMF

Introduction par **Emmanuel VIGNERON**, Docteur en histoire et géographie

Les leviers à mobiliser pour garantir l'accès de tous à un médecin traitant

Interpellés quotidiennement par leurs administrés sur ce sujet, constatant l'insuccès des mesures incitatives, les maires insistent sur le besoin de lever les freins et d'assouplir des règles afin de libérer du temps médical et de trouver des solutions immédiates au problème de la démographie médicale : délégations de tâches, remplacements facilités, cumul emploi/retraite... cela afin de faire face à la situation jusqu'à ce que les effets des mesures récemment prises pour augmenter le nombre de médecins se fassent sentir. Pour les maires, les réponses à cet inégal accès à un médecin doivent avant tout partir des besoins en santé des territoires, qui ne sont pas uniformes. Tout en continuant à agir, à hauteur de leurs moyens, ils en appellent à une responsabilité collective et partagée entre l'ensemble des professionnels de santé pour sécuriser cet accès de tous à un médecin traitant.

Avec la participation pressentie de :

- **François BRAUN**, ministre de la Santé et de la Prévention
- **Agnès FIRMIN LE BODO**, ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé
- **Docteur François ARNAULT**, président du Conseil national de l'ordre des médecins
- **Patrick CHAMBOREDON**, président du Conseil national de l'ordre des infirmiers
- **Michel GABAS**, maire d'Eauze (32)
- **Elisabeth BLANCHET**, maire de Chappes (03), vice-présidente à l'action en faveur de la santé, des solidarités et de l'emploi de la communauté de communes Commeny Montmarault Nérès

Avec la participation de **Nicolas SANSU**, député du Cher (18)

Les leviers à mobiliser pour garantir l'accès de tous à une permanence pour les soins non programmés

Si l'accès à un médecin traitant est essentiel, les maires considèrent que l'accès à une permanence pour les soins non programmés l'est tout autant, face à l'embolie des services d'urgences ou leur fermeture partielle. Des outils locaux de coordination appréciés par les élus locaux mais qui pourraient bénéficier d'un meilleur accompagnement technique et financier mais aussi des structures telles que les maisons médicales de garde, concourent à organiser cette permanence des soins sur le territoire en s'appuyant sur l'ensemble des ressources médicales de celui-ci (professionnels libéraux, établissements médico-sociaux, hôpitaux...). Dans cette organisation qui ne peut se faire qu'à une échelle de proximité et avec le soutien de l'assurance de l'assurance maladie pour accompagner les organisations innovantes (travail en équipe, consultations avancées...), les maires jouent un indispensable rôle de coordination mais aussi de facilitateur sur lequel les professionnels de santé peuvent s'appuyer.

Avec la participation pressentie de :

- **Agnès FIRMIN LE BODO**, ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé
- **David GUILLET**, président de la fédération des communautés professionnelles territoriales de santé
- **Patrice DUNAND**, maire de Gex (01), président de la communauté d'agglomération du Pays de Gex
- **Arnaud ROBINET**, président de la Fédération hospitalière de France, maire de Reims (51)

Agir dès aujourd'hui pour développer l'offre de soins de demain

Les maires sont convaincus de la nécessité de déployer sans attendre des actions ciblées à destination des étudiants en médecine en favorisant, par exemple, la mise en place d'internats territoriaux et en développant les formations de maître de stage des universités pour organiser, dans de bonnes conditions, l'accueil des étudiants en médecine et des internes pour leur stage, en particulier dans les zones sous-dotées en offre de soins. L'objectif pour eux étant de faire découvrir leur territoire aux étudiants et de les encourager à s'y installer une fois diplômé. Considérant que la connaissance du territoire est un critère déterminant dans le choix d'installation future, les maires développent également des actions tournées à destination des jeunes de leur territoire.

Avec la participation pressentie de :

- **Agnès FIRMIN LE BODO**, ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé
- **Raphaël PRESNEAU**, président de l'InterSyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale
- **Raphaël DAUBET**, maire de Martel (46), président de la communauté de communes de Cauvaldor



SECRÉTAIRE DE MAIRIE ET GARDE CHAMPÊTRE : MÉTIERS DU QUOTIDIEN, MÉTIERS EN TENSION

Mercredi 23 novembre
9h30 à 11h | Forum / Salle Marianne

Garde champêtre et secrétaire de mairie, qui ne connaît pas ces deux métiers ? Et pourtant qui en connaît très exactement la réalité ?

Emblématiques et en tension ils sont tous deux en contact direct avec la population, et souvent ils vivent une forme d'isolement, ne comptant qu'un agent par commune le plus souvent rurale.

Bien qu'ayant un cadre d'emploi à leur nom, les évolutions de leur métier sont ignorées. En manque d'attractivité, notamment dans le recrutement, alors même que ces métiers sont indispensables à la vitalité des territoires ; il est temps de leur donner un second souffle.

Forum co-présidé par Murielle FABRE, maire de Lampertheim (67), co-présidente de la commission Fonction publique territoriale et ressources humaines, secrétaire générale de l'AMF, et Jean-Pierre BOUQUET, maire de Vitry-le-François (51)

Un second souffle réglementaire et législatif indispensable pour ces métiers

Les pratiques professionnelles ont évolué, mais leur cadre juridique ne leur correspond plus vraiment. Alors comment les faire évoluer pour rendre ces métiers aussi attractifs qu'ils méritent de l'être ?

Avec la participation pressentie de :

- **Pierrette DAFFIX-RAY**, maire de Youx (63), présidente de l'Association départementale du Puy de Dôme
- **Christian COMIN**, président de la Fédération nationale des gardes champêtres
- **Christophe IACOBBI**, maire d'Allons (04), membre du conseil supérieur de la Fonction publique territoriale
- **Jannick NICOLE**, présidente de l'Association des secrétaires de mairie de l'Ille et Vilaine (35)

Une adaptation locale des organisations

Une multitude de solutions se mettent en place dans les territoires. Chacune tente de trouver une organisation locale pérenne pour lutter à la fois contre l'isolement des agents, leur garantir un cadre de travail plus stimulant et augmenter l'efficacité de leurs interventions.

Avec la participation pressentie de :

- **Mathieu KLEIN**, maire de Nancy (54)
- **Gérard JUIN**, maire de Le-Bois-Plage-en-Ré (17)
- **Sylvie BRISSON**, maire d'Yvrac (33)
- **Pierre SCHMITT**, 2^e vice-président de la Brigade verte d'Alsace (68)

Avec la participation de Nadine BELLUROT, sénatrice de l'Indre



ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : COMMENT CONTINUER À AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS ?

**Mercredi 23 novembre
9h30 à 12h30 | Point Info / Salle Nation**

La loi Climat impose un objectif d'absence d'artificialisation nette des sols en 2050. Les schémas régionaux sont les premiers à devoir intégrer cet objectif, qui s'imposera ensuite dans un rapport juridique aux SCoT et PLU, cartes communales. Pour autant les communes en RNU seront concernées par cet objectif chiffré au niveau national. Le 22 octobre, les conférences de SCoT ont rendu leurs propositions aux régions. Mais le travail de consultation du bloc local se poursuivra jusqu'au 22 février 2024 avec les régions. Comment un maire ou un président d'intercommunalité peut faire valoir ses besoins et les efforts déjà réalisés dans la territorialisation des objectifs ? Quels critères seront utilisés notamment pour permettre aux territoires ruraux de bénéficier d'une certaine capacité de développement ? Quelle méthode de travail choisir ?

Point info co-présidé par Constance DE PÉLICHY, maire de La Ferté-Saint-Aubin (45) et Sylvain ROBERT, maire de Lens (62), co-présidents de la commission Aménagement, urbanisme, habitat, logement de l'AMF

Présentation des critères d'application de l'objectif ZAN dans la loi et les décrets d'application

Avec la participation pressentie de :

- **Benoit LEPLOMB**, Chef de pôle SRADDET, Région Grand-Est

Bilan des conférences régionales de SCoT et des critères de territorialisation retenus

Avec la participation pressentie de :

- **Françoise ROSSIGNOL**, maire de Dainville (62), présidente de la Conférence régionale des SCoT des Hauts-de-France
- **Stella GASS**, directrice de la Fédération nationale des SCoT

Quelle méthode utiliser pour s'inscrire dans cet objectif au niveau du PLU et de la carte communale ?

Avec la participation pressentie de :

- **Karine HUREL**, déléguée générale adjointe FNAU
- **Didier PAULIAT**, maire de Sainte-Foy (40), responsable du service Connaissance des Territoires de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales des Landes

Avec la participation de l'IGN, sur le référentiel national d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE)



RESPONSABILITÉ DES GESTIONNAIRES PUBLICS

Mercredi 23 novembre
11h à 12h30 | Point Info / Salle Marianne

Un régime unifié de responsabilité financière des gestionnaires publics est applicable au plus tard le 1er janvier 2023. L'objectif est de mettre fin au régime dual distinguant la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics d'une part, et la sanction des infractions aux règles en matière de finances publiques commises par l'ensemble des agents publics, devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CBDF) d'autre part. Une seule organisation juridictionnelle sera ainsi mise en place.

La responsabilité juridictionnelle sera centrée sur la faute grave ayant causé un préjudice financier significatif. Les nouveaux mécanismes sont présentés par la DGFIP.

Point info co-présidé par Pierre BRETEAU, maire de Saint-Grégoire (35) et Antoine HOMÉ, maire de Wittenheim (68), co-présidents de la commission des Finances de l'AMF

Rappel des objectifs de la réforme

Présentation de la réforme

Avec la participation pressentie de :

- **Frédérique GIBBE**, adjointe à la cheffe de la Mission Responsabilité, doctrine et contrôle interne comptables à la DGFIP
- **Guillaume ROBERT**, chef du bureau des Collectivités locales, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique



DÉVELOPPEMENT RURAL : NOUVEAUX OUTILS ET NOUVEAUX FINANCEMENTS POUR POUVOIR AGIR DANS LES COMMUNES RURALES

Mercredi 23 novembre
14h30 à 17h30 | Auditorium

Alors que les élus ruraux constatent un regain d'attractivité de leurs territoires, ces derniers se considèrent souvent comme n'étant plus en capacité d'agir pour répondre aux besoins de la population. L'un des exemples emblématiques est la réduction de la capacité à se développer induit par l'objectif ZAN, particulièrement sensible en zone rurale.

Dans le contexte politique actuel, il est urgent de répondre aux besoins des habitants identifiés par les élus (habitat, santé, mobilités, économie locale, culture, ...) mais l'organisation actuelle des politiques publiques en faveur de la ruralité (agenda rural, ZRR, financement dédiés) nécessitent sans doute d'être révisée pour s'adapter aux territoires ruraux et non l'inverse.

L'objectif de ce débat sera d'aborder sous un angle pratique les outils existants ou à inventer permettant de dynamiser les communes et les intercommunalités rurales en leur donnant les capacités d'agir par un accompagnement adapté aux différentes ruralités, une ingénierie facilitée, et une visibilité financière prenant en compte les services rendus par les territoires ruraux. Une attention particulière sera portée aux organisations innovantes (tiers lieux...) qui permettent de créer de nouveaux liens entre la commune, les habitants et les associations.

Débat co-présidé par Karine GLOANEC MAURIN, présidente de la communauté de communes des Collines du Perche (41) et Cécile GALLIEN, maire de Vorey-sur-Arzon (43), vice-présidente de l'AMF, co-présidentes de la commission des communes et des territoires ruraux de l'AMF

Introduction par **Marie BREUILLE** chercheuse en économie à l'INRAE, intervenant au titre du programme de la plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU)

Adapter les outils d'accompagnement des communes et intercommunalités aux différents types de ruralité

Des études démontrent actuellement qu'il existe plusieurs typologies de ruralités caractérisées par certains facteurs de développement. Certaines sont plus dynamiques que d'autres et supposent d'être soutenues pour garantir un aménagement du territoire adapté aux besoins de la population. C'est le cas notamment des zones de revitalisation rurales (ZRR) en cours d'évolution, des outils de sauvegarde des derniers commerces, ou encore d'aide à l'ingénierie promus notamment dans l'agenda rural. Ces derniers sont soit mal connus, soit difficiles à mobiliser. Ils créent parfois des effets de seuil creusant les écarts avec les territoires voisins.

Avec la participation pressentie de :

- **Régine POVEDA**, maire de Meilhan-sur-Garonne (47), vice-présidente de Val de Garonne Agglomération
- **Ludovic ROCHETTE**, maire de Brognon (21), président de la communauté de communes Norge et Tille, président de l'Association départementale de la Côte-d'Or
- **Véronique POUZADOUX**, maire de Gannat (03), présidente de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, présidente de l'Association départementale des maires de l'Allier
- **Bernard DELCROS**, sénateur du Cantal
- **Olivier SICHEL**, directeur général délégué de la Caisse des Dépôts

Avec la participation de **Dominique FAURE**, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ruralité.

Redonner une visibilité financière pluriannuelle et prendre en compte la valeur des services rendus par les territoires ruraux

Cette séquence permettra d'échanger sur les moyens supplémentaires pour conforter l'action des maires en faveur de ruralités dynamiques sur le long terme. Il s'agira aussi de réfléchir sur les pistes d'action à mettre en œuvre collectivement pour prendre en compte la valeur des services rendus par les territoires ruraux tels que l'espace, la nature, les forêts, les productions (aménités)

Avec la participation pressentie de :

- **Bertrand HAUCHECORNE**, maire de Mareau aux Prés (45), vice-président de l'AMF
- **Dominique PEDUZZI**, maire de Fresse-sur-Moselle (88), président de la communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges, président de l'Association des maires des Vosges
- **Charly VARIN**, maire de Percy-en-Normandie (50) président de l'Association des maires de la Manche
- **Annabelle BOUTET**, cheffe du pôle Prospective Veille Innovation de l'ANCT

Construire l'avenir des territoires ruraux avec leurs habitants

Les élus locaux comme les habitants sont attachés au maintien d'une offre de services de proximité diversifiée. Là où les crises actuelles ont engendré l'éloignement des habitants même en milieu rural, le lien entre les habitants, les associations et la commune peut engendrer une dynamique nouvelle sur la base de projet innovants tels que les tiers lieux ou tout autre espace de lien social et de projets collectifs.

Sur la base d'exemple concrets, il s'agira de voir comment élus et habitants peuvent s'allier pour garantir la cohésion sociale sur les territoires.

Avec la participation pressentie de :

- **Sébastien POPULAIRE**, maire de Touillon Loutelet (25)
- **Jean-Paul FERREIRA**, maire d'Awala-Yalimapo (973)
- **Jean-Marie OUDART**, maire de Poix-Terron (08), vice-président de la communauté de communes des Crêtes préardennaises
- **Guylaine BROHAN**, présidente de la Fédération nationale Familles Rurales



COMMENT RELEVER LE DÉFI DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE ?

Mercredi 23 novembre
14h à 16h | Forum / Salle Liberté

Conscients de la nécessité de proposer une solution d'accueil à tous les parents de jeunes enfants, les maires s'emparent très largement de la compétence de la petite enfance et ont à cœur de proposer un large panel de services à destination des familles, en fonction des spécificités du territoire ainsi que des ressources disponibles et des besoins locaux. Aller plus loin en instaurant un service public de la petite enfance et éventuellement un droit à une solution d'accueil opposable, suppose, en préalable, outre la juste compensation des dépenses, de lever des freins qui entravent l'action des maires aujourd'hui.

Forum co-présidé par Annick BOUQUET, adjointe au maire de Versailles (78) et Xavier MADELAINE, maire d'Amfreville (14), co-président du groupe de travail petite enfance de l'AMF

Vers un service public de la petite enfance à destination de l'ensemble des familles et tenant compte de la réalité des territoires

Par sa très grande proximité, le maire entretient un lien direct et privilégié avec les familles de son territoire et est l'un de leurs premiers interlocuteurs. Les maires ont donc une connaissance fine des besoins et attentes des familles et s'efforcent d'y répondre à hauteur de leurs moyens, des ressources présentes sur leur territoire, des moyens financiers mis à leur disposition tout en tenant compte des spécificités de leur territoire. Ils ont également à cœur de développer des actions à destination des familles faisant appel moins directement à eux. Partant du constat que les réalités et les besoins des familles ne sont pas uniformes, les maires sont très attachés à cette diversité et s'interrogent sur les impacts liés à la mise en œuvre d'un service public de la petite enfance qui devra impérativement embrasser l'ensemble des actions qu'ils développent à destination des familles.

Avec la participation pressentie de :

- **Marie-Andrée BLANC**, présidente de l'UNAF
- **Marie ETEVENARD**, conseillère municipale déléguée en charge de petite enfance et de la parentalité à Besançon (25)
- **Michel CIMAZ**, maire de Saint-Apollinaire-de-Rias (07), vice-président de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche

Des moyens financiers et humains à hauteur de l'ambitieux objectif de mise en place d'un service public de la petite enfance

La mise en œuvre d'un service public de la petite enfance comme la création éventuelle d'une nouvelle compétence obligatoire pour les maires, posent inéluctablement la question de la compensation financière par l'Etat pour les places nouvelles créées mais aussi celle des modalités de financement des crèches et autres structures ou actions déjà déployées par les communes. Cela pose également avec acuité une difficulté forte à laquelle l'ensemble des territoires sont progressivement confrontés : la pénurie de professionnels formés pour travailler auprès de jeunes enfants. Les futures modalités de gouvernance du service public de la petite enfance devront tenir compte de ces deux difficultés majeures et reconnaître le rôle central aujourd'hui joué par les maires.

Avec la participation pressentie de :

- **Marie-Andrée BLANC**, présidente de l'UNAF
- **Michel CIMAZ**, maire de Saint-Apollinaire-de-Rias (07), vice-président de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche
- **Marie ETEVENARD**, conseillère municipale déléguée en charge de petite enfance et de la parentalité à Besançon (25)
- **Nicolas GRIVEL**, directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales
- **Françoise JEANSON**, vice-présidente en charge de la santé, de la Région Nouvelle-Aquitaine, représentante de Régions de France
- **Elisabeth LAITHIER**, présidente du comité de filière petite enfance

Avec la participation de Jean-Christophe COMBE, ministre des Solidarités et de l'Autonomie



LE MAIRE FACE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Mercredi 23 novembre
14h à 15h45 | Forum / Salle Marianne

Le développement des violences intrafamiliales questionne l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, police, gendarmerie, justice, éducation nationale, ...) sur la robustesse de leurs actions et sur la complémentarité des interventions. Au-delà du sujet essentiel de la judiciarisation des auteurs, il importe de penser et de mettre en œuvre une réponse globale autour de la prévention, de la détection et de l'accompagnement des victimes en indiquant la place du maire et les outils dont il dispose.

Forum co-présidé par Cécile GALLIEN, maire de Vorey-sur-Arzon (43), vice-présidente de l'AMF et Édith GUEUGNEAU, maire de Bourbon-Lancy (71), co-présidentes du groupe de travail Égalité femmes - hommes de l'AMF

Les enfants et les violences intrafamiliales

La typologie des violences intervenant dans le cadre familial et concernant les enfants doit être précisée pour mesurer sa réelle prise en charge par la puissance publique. Il s'agit également d'envisager la question de la connaissance réciproque et de la continuité des actions conduites par les municipalités, l'éducation nationale, le conseil départemental, la justice, ...

Avec la participation presentie de :

- **Isabelle ROME**, ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances
- **Édouard DURAND**, ancien juge des enfants et auteur du livre *Défendre les enfants*
- **Muriel SALMONA**, psychiatre et présidente de l'Association mémoire traumatique et victimologie
- **Lieutenant-Colonel Dorothee CLOITRE**, référente violences intrafamiliales (Gendarmerie)

Une stratégie globale face aux violences conjugales

3 ans après le Grenelle contre les violences conjugales, il est temps de procéder à un bilan et de dresser des perspectives dans le cadre de ce quinquennat. Quelles peuvent être les initiatives du maire ? Comment renforcer la continuité de l'action et la solidité des partenariats ?

Avec la participation presentie de :

- **Véronique RIOTTON**, présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale
- **Annick BILLON**, présidente de la Délégation aux droits des femmes du Sénat
- **Laurence ROSSIGNOL**, ancienne ministre, sénatrice
- **Commissaire Gabrielle HAZAN**, référente violences intrafamiliales (Police nationale)



PLANS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX DE SAUVEGARDE : L'URGENCE D'AGIR

Mercredi 23 novembre
14h à 16h | Point Info / Salle Nation

Pas moins de 20 000 communes françaises doivent avoir élaboré ou confirmé un plan communal de sauvegarde à la mi 2024 et leurs EPCI doivent en avoir rédigé un avant fin 2026.

Comment préparer au mieux la population à une éventuelle catastrophe et la mettre à l'abri ? De quels appuis les maires, en particulier dans les communes rurales, disposent-ils pour élaborer ces plans ? Comment articuler plan communal et intercommunal ?

Conseils pratiques, témoignages, retours d'expérience permettront d'apporter une aide concrète aux congressistes

Forum co-présidé par Thierry LAGNEAU, maire de Sorgues (84) et Bastien CORITON, maire de Rives en Seine (76), référents Sécurité civile de l'AMF

Avec la participation de :

- **Michel GOURIOU**, chef du Bureau de la planification, des exercices et des retours d'expérience à la Direction de la sécurité civile et de la gestion de crises
- **Colonel Philippe BLANC**, Bureau de la planification, des exercices et des retours d'expérience à la Direction de la sécurité civile et de la gestion de crises

Plan communal de sauvegarde, une obligation pressante

L'obligation légale faite à de nombreuses communes concernées par des risques de toute sorte concrétise les obligations fondamentales du maire en matière de protection de la population.

À une période où les incidents, en particulier climatiques, se multiplient, les mesures de sauvegarde doivent avoir été anticipées, préparées, testées pour répondre, dans l'urgence, à la détresse des sinistrés.

Deux présentations viendront illustrer cette nécessité :

- le PCS de Sorgues par **Thierry LAGNEAU**, maire de Sorgues (84) et président du SDIS du Vaucluse
- le PCS de Sainte Marie la Mer par **Edmond JORDA**, maire et président de l'Association des maires des Pyrénées Orientales
- **Blandine SARRAZIN**, maire de Le Barp (33), présentera un rapide retour d'expérience après les incendies de cet été en Gironde (mise en œuvre de PCS, intérêt des réserves de sécurité civile...)

Sur qui s'appuyer ?

Le plan communal de sauvegarde « clés en main » n'existe pas ! Travailler au sein du conseil municipal, avec les agents de la commune, l'intercommunalité, les syndicats concernés, le SDIS ... permet d'élaborer des solutions réalistes, concrètes, éprouvées et connues de tous les acteurs concernés

Avec l'intervention de :

- **Marie-Jeanne BELLAMY**, maire des Trois Moutiers (86), présidente de l'association des maires et du SDIS de la Vienne
- **Général Joël PRIEUR**, secrétaire général du Conseil national de la protection civile

Comment articuler plan communal et plan intercommunal de sauvegarde ?

À partir de témoignages d'intercommunalités ayant déjà entrepris de travailler sur un PICS, des conseils pratiques sur l'articulation des procédures et des moyens entre communes et intercommunalités feront l'objet d'échanges.

Avec la participation de :

- **Bastien CORITON**, maire de Rives en Seine (76) et vice-président de Caux Seine Agglo



SE TOURNER VERS L'EUROPE POUR SOUTENIR LES PROJETS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Mercredi 23 novembre
14h30 à 17h30 | Forum / Salle Égalité

L'échelon local est de plus en plus intégré aux politiques européennes afin de rapprocher l'Europe de ses citoyens. Les compétences des communes et EPCI, à travers leurs politiques et projets territoriaux, sont davantage reconnues et affirmées partout dans l'Union européenne. Pourtant en France les élus locaux souffrent d'une réelle réduction de leur capacité financière à agir. L'UE qui ouvre de nouveaux crédits à travers ses différents fonds, propose des moyens financiers dont les communes et EPCI peuvent éventuellement se saisir. Seront abordés dans ce forum l'environnement européen dans lequel les élus du bloc communal agissent, les conditions d'utilisation des différents fonds structurels mais aussi thématiques en balayant leviers et freins pour en faciliter leur saisie.

Forum co-présidé par Christophe ROUILLON, maire de Coulaines (72) et Thibaut GUIGNARD, maire de Ploec-l'Hermitage (22), co-présidents de la commission Europe de l'AMF

Un bloc local qui s'affirme de plus en plus au sein de l'Union Européenne

Premier échelon démocratique, les communes sont de plus en plus souvent mises en avant dans les instances européennes : prise en compte des intérêts locaux, rôle du comité européen des régions ..., sont autant d'éléments qui se retrouvent sur le terrain dans les politiques locales.

Avec la participation pressentie de :

- **Marc LEMAITRE**, directeur général de la politique régionale et urbaine (REGIO), Commission européenne
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), 2^{ème} vice-président de l'AMF, président de l'AFCCRE
- **Daniel CORNALBA**, maire de l'Étang-la-Ville (78)
- **Véronique BERTHOLLE**, adjointe chargée des affaires européennes de Strasbourg (67)

Les fonds structurels européens, aller au-delà des difficultés

La prochaine politique régionale s'attache davantage en France à la cohésion économique et sociale qu'à la cohésion territoriale. Ces fonds gérés par les régions sont difficiles à appréhender par les élus. Pourquoi un tel déséquilibre ? Comment agir pour donner une dimension européenne aux projets ?

Avec la participation pressentie de :

- **Nicolas DARAGON**, maire de Valence (26), président de l'Association des maires de la Drôme
- **Karine DESMOULINS**, 1^{ère} adjointe au maire du Teich et conseillère communautaire de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (33)
- **Philippe CICHOWLAZ**, responsable du pôle Europe de l'ANCT
- **Carlo GIRLANDA**, adjoint à l'Unité France, direction générale de la politique régionale et urbaine

Les fonds thématiques : à chaque projet un fonds européen

D'autres fonds (Erasmus+, le programme « Citoyenneté, égalité, droits et valeurs » ...) peuvent venir accompagner les projets communaux et intercommunaux pour porter davantage les valeurs de l'Union européenne en promouvant notamment les coopérations territoriales.

Avec la participation pressentie de :

- **Annette SAVIN**, maire de Cissé (86)
- **Patrick BONNEFON**, maire de Carsac-Aillac (24)
- **Pierre LOAËC**, chef de la représentation régionale de la Commission européenne à Marseille
- **Christine MARETHEU**, responsable du point national d'information du programme CERV- Citoyens, égalité, droits et valeurs

Avec la participation des grands témoins Nora MEBAREK et Domènec RUIZ DEVESA, eurodéputés.



DONNER ENVIE DE VENIR TRAVAILLER DANS NOS COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Mercredi 23 novembre
14h30 à 17h30 | Forum / Salle Fraternité

Pour répondre aux grands enjeux et défis des services publics locaux de demain, chacun des 35 000 maires et présidents d'EPCI, employeurs agissent au quotidien pour adapter leurs ressources humaines aux réalités, besoins et attentes de leur territoire, et ce, avec des contraintes financières renforcées.

Les services publics communaux et intercommunaux qui comptent quelque 1.3 million d'agents doivent, pour garantir leur proximité, qualité et efficacité, s'adapter, encore et toujours, en attirant et préservant les compétences nécessaires au sein de la Fonction publique territoriale.

Il s'agira ici de dégager et valoriser une image juste d'une FPT utile qui répond aux besoins et permet d'attirer et fidéliser les talents, motiver et revaloriser les agents et faciliter les parcours et mobilités.

Forum co-présidé par Murielle FABRE, maire de Lampertheim (67), co-présidente de la commission Fonction publique territoriale et Ressources humaines, secrétaire générale de l'AMF et François DELUGA, maire du Teich (33), président du CNFPT, trésorier général de l'AMF

Réenchantement de la FPT ...

Face au défi de son attractivité, la FPT, construite dans le respect de la libre-administration, doit valoriser ses atouts et ses 240 beaux métiers riches de sens, de compétences et de savoir-faire au service des citoyens.

Avec la participation pressentie de

- **Anicet LE PORS**, ancien ministre de la Fonction publique
- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67), co-présidente de la commission FPT et RH de l'AMF
- **François DELUGA**, maire du Teich (33), président du CNFPT, trésorier général de l'AMF

... en lui reconnaissant sa spécificité...

Trop souvent l'objet d'adaptation par ricochet ou par transposition, la fonction publique territoriale souffre de textes parfois peu adaptés à son organisation, qui ne tiennent pas compte de la multitude et la variété d'employeurs, de la particularité de ses effectifs...

Avec la participation de :

- **Justin PAMPHILE**, maire du Lorrain (972), président de l'Association départementale des maires de Martinique, président du Centre de gestion de Martinique
- **Christian GATARD**, maire de Chambry-lès-Tours (37), vice-président de Tours Métropole Val de Loire
- **Chantal GANTCH**, maire de Savignac-de-l'Isle (33)
- **Emmanuelle ROUSSET**, adjointe au maire de Rennes (35), membre du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale
- **Hélène GUILLET**, présidente du Syndicat national des DG de collectivités territoriales

...et en lui dédiant des outils managériaux adaptés

Les enjeux managériaux sont souvent négligés, niant les besoins et outils d'accompagnement des maires et présidents employeurs dans la conduite de leur politique RH en réponse aux réalités structurelles des effectifs telles que la pénibilité, le reclassement et le vieillissement des agents...

Avec la participation de :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), président du CSFPT, 2^e vice-président de l'AMF
- **Daniel CORNALBA**, maire de l'Étang-la-Ville (78)
- **Yohann NEDELEC**, adjoint au maire de Brest (29), président du Centre de gestion du Finistère
- **Nathalie BRUNEAU**, adjointe au maire d'Écully (69)
- **Olivia FORTIN**, adjointe au maire de Marseille (13)

Avec la participation de Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques



AGIR CONTRE LA CYBERMALVEILLANCE

**Mercredi 23 novembre
15h30 à 17h30 | Point Info / Salle Marianne**

Aujourd'hui, les collectivités territoriales restent une cible particulièrement vulnérable des cyberattaques.

Des outils de sensibilisation et de prévention des risques cyber sont régulièrement proposés aux communes et aux EPCI par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la gendarmerie (Cybergend) ou le GIP Cybermalveillance. Le point info sera l'occasion de les faire mieux connaître.

Des maires apporteront leur témoignage que ce soit sur la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques numériques ou sur les conséquences d'une cyberattaque pour la commune.

Point info co-présidé par Jean-Paul JEANDON, maire de Cergy (95), co-président de la commission Prévention de la délinquance et Sécurité de l'AMF, et Michel SAUVADE, maire de Marsac-en-Livradois (63), co-président de la commission Numérique de l'AMF

Les outils d'information et d'accompagnement à destination des maires et des EPCI

Avec la participation pressentie de :

- **Colonel Barnabé WATIN AUGOUARD**, de la Gendarmerie Nationale (Cybergend)
- **Thierry SOUDET**, chef de division adjoint à la Division Coordination Territoriale, Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
- **Amandine DEL-AMO**, chargée de mission partenariats, GIP Cybermalveillance.gouv.fr
- **Mathieu QUEMENEUR**, de la Police Nationale (enquêteur à la « B.R.A.S.T » - brigade de répression des atteintes aux systèmes de traitement des données)

Témoignages de maires pressentis :

Avec la participation pressentie de :

- **Charlotte BLANDIOT-FARIDE**, maire de Mitry-Mory (77)
- **Alain SANZ**, maire de Rebenacq (64), président de l'Association des maires et des présidents des communautés des Pyrénées-Atlantiques



AGIR EN FAVEUR DE L'INCLUSION DES ENFANTS ET ADULTES AUTISTES

Mercredi 23 novembre
16h à 17h30 | Forum / Salle Liberté

Plus de 10 ans après le premier plan autisme national, les attentes des familles et des personnes autistes restent immenses et leur parcours de vie est encore trop souvent marqué par des difficultés d'accès aux droits et aux services.

Le meilleur repérage des personnes atteintes de troubles autistiques démultiplie les besoins des familles et rend indispensable l'action des maires en faveur d'une inclusion de ces personnes en s'appuyant sur l'ensemble des politiques municipales.

Ce forum sera l'occasion de mettre en lumière le guide de bonnes pratiques de l'AMF qui illustre la capacité des maires à agir dès le plus jeune âge de ce public pour la détection jusqu'à l'inclusion des adultes autistes dans la vie de la cité. Il s'agira également de mettre en avant les moyens dont les maires ont besoin pour aller plus loin et pérenniser leurs actions, avec le soutien de l'Etat garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire.

Forum présidé par Daniel FASQUELLE, maire du Touquet-Paris-Plage (62), président du groupe de travail Autisme de l'AMF

Des enjeux du repérage précoce à l'inclusion des enfants autistes

Parce qu'ils agissent au plus près des besoins des familles, comme gestionnaires de crèches, d'accueils de loisirs ou en soutien d'associations spécialisées, les maires sont en capacité d'agir dès le plus jeune âge des enfants afin de favoriser le repérage et la prise en charge précoce, ce qui reste incontestablement la meilleure garantie de l'inclusion des enfants autistes.

Avec la participation pressentie de :

- **Marie-Odile MOULAGER**, adjointe au maire de Montrond-les-Bains (42)
- **Annick BOUQUET**, adjointe au maire de Versailles (78)
- **Virginie LANLO**, adjointe au maire de Meudon (92)

Repenser la vie de la cité pour l'inclusion des adultes

Fortes de larges compétences transversales et diverses (aménagement, culture, sport, emploi, logement), les maires peuvent agir de manière à initier localement des projets inclusifs, souvent en partenariat avec les associations et en coordination avec les structures spécialisées.

Avec la participation pressentie de :

- **Georgio LOISEAU**, maire de Poses (27)
- **Yves BLEUNVEN**, maire de Grand Champ (56)

Avec la participation de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées



PERCEVOIR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

**Mercredi 23 novembre
16h à 17h30 | Point Info / Salle Nation**

L'investissement public du bloc communal représente la moitié environ de l'investissement public local. Les effets à court terme des investissements publics sur l'activité économique montrent qu'ils doivent surtout être choisis pour leur capacité à améliorer à long terme le potentiel de croissance, les conditions de vie des ménages et la qualité de l'environnement ou encore à permettre des gains de productivité.

Ce point info a pour objectif de faciliter la recherche de subventions en rappelant les procédures de construction des dossiers de financement.

Point info co-présidé par Pierre BRETEAU, maire de Saint-Grégoire (35) et Antoine HOMÉ, maire de Wittenheim (68), co-présidents de la commission des Finances de l'AMF

Comment constituer son dossier de demande de subventions ?

Avec la participation pressentie de :

- **Adrien MEO**, chef du bureau des concours financiers de l'État, DGCL
- **Julien ROUGÉ**, adjoint au chef du bureau des concours financiers de l'État, DGCL
- **Sébastien SIMOES**, adjoint au sous-directeur des finances locales et de l'action économique, DGCL

L'inflation, l'augmentation des dépenses de personnel, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, ainsi que les hausses du prix de l'énergie et des taux d'intérêts augmentent fortement les coûts pesant sur les budgets locaux. S'ajoutent les restrictions financières imposées aux communes et aux EPCI. Face à ces contraintes, quelles sont les marges de manœuvre des décideurs locaux ?

Débat co-présidé par Pierre BRETEAU, maire de Saint-Grégoire (35) et Antoine HOMÉ, maire de Wittenheim (68), co-présidents de la commission des finances de l'AMF

Quels sont les nouveaux équilibres financiers ? Bilan de la crise et perspectives pour 2023

Avec la participation de :

- **Pierre BRETEAU**, maire de Saint-Grégoire (35), co-président de la commission des finances de l'AMF
- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim (68), co-président de la commission des finances de l'AMF

Dans un contexte de crise mondiale et de restriction des moyens, quelles sont les marges de manœuvre du bloc communal ?

La baisse des dotations a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont pas fait apparaître pour autant une réduction de son déficit, celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, restant au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB). Après 4 ans de baisse des dotations, la baisse se poursuit depuis 5 ans pour la moitié des collectivités du bloc communal.

Face à la violence des impacts d'une crise mondiale, quels sont les moyens mis en œuvre ? Comment assurer la continuité des services publics ? Après la suppression de 23 Md€ de taxe d'habitation, 3,4 Md€ d'impôts économiques et enfin la suppression de 9,5Md€ de la CVAE, peut-on éviter l'aggravation de la fracture sociale si le financement des charges nouvelles repose sur les seuls propriétaires ? Quelle compensation mettre en place pour assurer une dynamique de recettes et conserver un lien entre les entreprises, les ménages et leur territoire d'implantation ? Peut-on piloter les ressources nécessaires au financement des investissements ? Quels seront les effets sur l'offre de services à la population ?

Avec la participation pressentie de :

- **Nadège AZZAZ**, maire de Châtillon (92)
- **Sophie CHARLES**, maire de Saint-Laurent-du-Maroni (973)
- **Sylvie DE GAETANO**, maire de Trouville-sur-Mer (14)
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), 1^{er} vice-président délégué de l'AMF
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), 2^e vice-président de l'AMF

Comment soutenir le pouvoir d'agir des communes et des EPCI ?

Face aux surcoûts générés par l'inflation, un bouclier tarifaire doit éviter une nouvelle contraction des budgets du bloc communal pour maintenir l'accès de tous aux services publics, les populations les plus fragiles notamment.

Les ressources locales doivent être préservées. Une nouvelle baisse d'impôts économiques ne saurait se traduire par une perte de recettes comme par une perte d'autonomie fiscale du bloc communal.

La DGF doit être rénovée pour resserrer les écarts de dotations non justifiés par des différences de ressources et/ou de charges. Dans un contexte inflationniste, la revalorisation générale de l'enveloppe de la DGF est un préalable incontournable à une réforme réussie.

Pour soutenir l'investissement, les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL devront être assouplies et simplifiées pour soutenir la relance.

Une relation de confiance entre l'État et les collectivités n'est-elle pas le moyen d'optimiser le fonctionnement des pouvoirs publics, au bénéfice de toute la population ? La gouvernance des finances publiques ne doit-elle

pas être fondée sur la reconnaissance des collectivités locales comme acteurs économiques majeurs et comme partenaires de l'Etat pour définir l'intérêt général ?

Avec la participation pressentie de :

- **Nadège AZZAZ**, maire de Châtillon (92)
- **Sophie CHARLES**, maire de Saint-Laurent-du-Maroni (973)
- **Sylvie DE GAETANO**, maire de Trouville-sur-Mer (14)
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), 1^{er} vice-président délégué de l'AMF
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), 2^e vice-président de l'AMF

Avec la participation de Stella DUPONT, députée du Maine-et-Loire (49), vice-présidente de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation



PROTÉGER, RESTAURER ET VALORISER LE PATRIMOINE

Jeudi 24 novembre
9h30 à 12h30 | Forum / Salle Égalité

Propriétaires de plus de 40 % des monuments historiques, auxquels s'ajoutent de nombreux autres bâtiments d'intérêt architectural et culturel non protégés, les communes jouent un rôle majeur dans la préservation du patrimoine, dans un contexte de revitalisation des centres anciens. Toutefois, la gestion et la sauvegarde du patrimoine requièrent des moyens techniques et financiers de plus en plus conséquents pour les collectivités, dans un contexte marqué à la fois par la complexité des règles d'urbanisme et de protection, la hausse des coûts, les contraintes budgétaires et les enjeux liés à la transition écologique.

Si les maires disposent de multiples outils pour agir dans ce domaine, ils peuvent s'appuyer sur une pluralité d'acteurs locaux qui peuvent les conseiller et leur apporter une aide en ingénierie, au-delà des dispositifs de labellisation et de financements nationaux.

Forum co-présidé par David NICOLAS, maire d'Avranches (50), référent Patrimoine de l'AMF et Karine GLOANEC-MAURIN, présidente de la communauté de communes des Collines du Perche (41), co-présidente de la commission des communes et des territoires ruraux de l'AMF

La protection et la mise en valeur du patrimoine : enjeux, outils et bonnes pratiques pour intervenir

Le patrimoine est un facteur essentiel d'aménagement des territoires des communes et intercommunalités. Pour intervenir, les élus doivent appréhender l'ensemble des outils juridiques permettant de protéger et de mettre en valeur leur patrimoine. Ils doivent également associer, au bon moment, les interlocuteurs indispensables et l'ingénierie adaptée.

Avec la participation pressentie de :

- **Lamine NAHAM**, maire de Trélazé (49)
- **Maidier AROSTEGUY**, maire de Biarritz (64)
- **Marie-Hélène THORAVAL**, maire de Romans (26) (sous réserve)
- **Fabien SENECHAL**, président de l'Association nationale des architectes des bâtiments de France (ANABF)
- **Christine LECONTE**, présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes

L'entretien et la restauration du patrimoine : moyens techniques et financiers à la disposition des maires

Les enjeux en matière d'entretien, de sauvegarde et de restauration du patrimoine varient selon que celui-ci relève ou non du régime des monuments historiques. Quelles sont les règles du jeu pour ces différents types de patrimoine ? A quelles aides peuvent recourir les maires en matière d'ingénierie et de financement des projets ?

Avec la participation pressentie de :

- **Nadine GRELET-CERTENAIS**, maire de La Flèche (72)
- **Laurent ROTURIER**, DRAC d'Ile-de-France et président de l'Association nationale des DRAC
- **Célia VEROT**, directrice générale de la Fondation du Patrimoine

La valorisation du patrimoine au service du développement des territoires

La réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine constituent pour les élus un levier de développement du territoire. De nombreuses expériences locales illustrent les acteurs ou outils sur lesquels s'appuyer et les retombées de cette démarche de valorisation.

Avec la participation pressentie de :

- **Marc POTTIER**, maire de Colombelles (14), vice-président de l'agglomération de Caen
- **Véronique RAVAUD**, maire de Menou (58)
- **Françoise GATEL**, présidente de l'Association Petites cités de caractère
- **Célia VEROT**, directrice générale de la Fondation du Patrimoine



L'URGENTE NÉCESSITÉ D'AGIR POUR RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ DES BESOINS DE LOGEMENTS

Jeudi 24 novembre
9h30 à 12h30 | Forum / Salle Fraternité

Loger ses habitants est un enjeu majeur pour les maires et présidents d'intercommunalités, qui doit s'inscrire dans une politique d'aménagement du territoire équilibrée sur le long terme, aujourd'hui conditionnée à la nécessité de répondre à l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols, d'accueil de nouvelles populations et de mixité sociale. Toutefois, les élus font face à un contexte de crise économique et sociale, d'envol du coût de la construction et du foncier, et d'absence de modèle économique et financier favorable dû en partie à la perte de fiscalité locale. Comment continuer à tenir les objectifs en matière de production de logement et de politique de peuplement, y compris en zone rurale ? Quels outils mobiliser pour agir sur le parc privé et social existant y compris indigne, et intervenir sur le foncier ?

Forum co-présidé par Thierry REPENTIN, maire de Chambéry (73), co-président du groupe de travail Logement, habitat, hébergement de l'AMF et Isabelle LE CALLENNEC, maire de Vitry (35), secrétaire générale adjointe de l'AMF

La place des maires et présidents d'intercommunalité dans la politique du logement

Comment les communes et intercommunalités s'inscrivent dans le modèle économique et financier de la politique du logement aujourd'hui ? Sont-elles en capacité de mener leur propre politique de peuplement adaptée aux besoins de leur population ? Comment articuler les différents objectifs nationaux parfois contradictoires (SRU et ZAN), tout en renforçant la décentralisation des politiques du logement ?

Avec la participation pressentie de :

- **Patrick AMICO**, adjoint au maire de Marseille (13)
- **Jacqueline BELHOMME**, maire de Malakoff (92), membre du Bureau exécutif de l'AMF
- **Vincent HAGENBACH**, maire de Richwiller (68)
- **Jeannick ATCHAPA**, maire de Bras-Panon (974)
- **Emmanuelle COSSE**, présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat

Quels outils pour répondre à la diversité de besoins ?

Les Français souhaitent accéder à des logements abordables, confortables, écologiques, et bénéficiant d'un cadre de vie apaisé. Pour y répondre, les maires et président d'intercommunalité disposent d'une palette d'outils à leur disposition. Ces outils sont-ils adaptés à tous les territoires ? Doivent-ils évoluer et comment se les approprier ?

Avec la participation pressentie de :

- **Agnès THOUVENOT**, première adjointe au maire de Villeurbanne (69)
- **Philippe ALPY**, président de l'Association des EPFL
- **Camille POUPPONNEAU**, maire de Pibrac (31)
- **Nadia BOUYER**, directrice Action Logement

Avec la participation d'Olivier KLEIN, ministre délégué auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé de la Ville et du logement

Comment rénover et encadrer le parc existant de logement ?

Quelles stratégies les communes et intercommunalités peuvent-elles élaborer pour intervenir directement auprès des habitants (aides directes à la rénovation, stratégie LHI, encadrement des loyers, contrôle des meublés de tourisme, accompagnement de l'habitat inclusif), tout au long de leur parcours résidentiel ?

Avec la participation

- **Valérie MANCRET-TAYLOR**, directrice de l'ANAH
- **Catherine VAUTRIN**, présidente de l'ANRU, présidente de la communauté urbaine du Grand Reims (51), vice-présidente de l'AMF
- **Jean-René ETCHEGARAY**, maire de Bayonne (64)
- **Hélène GEOFFROY**, maire de Vaulx-en-Velin (69)
- **Roselyne CONAN**, directrice de l'ANIL



ÉCONOMIE CIRCULAIRE : QUAND LE RÉEMPLOI DEVIENT EXEMPLAIRE

Jeudi 24 novembre
9h30 à 11h | Point Info / Salle Nation

Dans « économie circulaire », bien des gens entendent le mot circulaire et oublient la partie économique. Or, si nous voulons produire et consommer différemment dans la durée, il nous faut trouver, au-delà de la technique, des organisations et des modèles économiques adaptés. L'un d'entre eux consiste à éviter de produire des déchets en réemployant ou réutilisant les objets dès la fin de leur usage. Comment donner un nouveau dynamisme à ces pratiques anciennes et passer d'une activité marginale à une organisation structurante pour la vie économique et sociale ?

Point info co-présidé par Roger LE GOFF, maire de Fouesnant (29), co-président du groupe de travail Déchets de l'AMF et Florence PRESSON, adjointe au maire de Sceaux (92), représentante de l'AMF au Conseil national de l'économie circulaire.

Plusieurs vies pour les objets du quotidien

Longtemps confiné dans les structures de l'économie sociale et solidaire, le réemploi intéresse de plus en plus, en commençant par les consommateurs. Comment profiter de cet intérêt pour développer ces pratiques sans perdre les valeurs et le savoir-faire qui leur sont associés ?

Avec la participation pressentie de :

- **Valérie FAYARD**, directrice générale déléguée à Emmaüs France
- **Sylvain GUINAUDIE**, président du SMICVAL du Libournais Haute Gironde (33)
- **Guillaume DUPARAY**, directeur de la collecte chez Ecosystem

Démolition et renaissance d'un bâtiment

Une démolition exemplaire ne consiste pas à envoyer une masse dans l'immeuble, mais oblige au contraire à démonter afin de séparer les matériaux. Au-delà de leur recyclage, ces composants peuvent également être utilisés dans un autre chantier pour donner naissance à un autre bâtiment.

Avec la participation pressentie de :

- **Jacques BAUDRIER**, adjoint au maire de Paris (75)
- **Isabelle LARDIN**, chargée de mission Économie circulaire à la ville de Paris (75)
- **Hervé GRIMAUD**, président d'Emirion et consultant pour Démoclès



CLARIFIER LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES ÉLUS POUR LEUR PERMETTRE D'AGIR EN TOUTE SÉCURITÉ

Jeudi 24 novembre
10h à 12h30 | Forum / Salle Liberté

Les condamnations récentes d'élus pour prise illégale d'intérêts ont soulevé l'émoi et l'incertitude dans l'esprit des édiles, à tel point que cinq associations d'élus ont alerté le gouvernement dans un courrier du 9 juin sur l'insécurité juridique entourant les élus locaux.

Malgré les dernières évolutions législatives portant sur le délit de prise illégale d'intérêts, et le conflit d'intérêt, les élus demeurent exposés à d'importants risques juridiques, dans l'exercice de leur fonction, lorsqu'ils représentent leur collectivité au sein d'organismes extérieurs, par exemple (associations, entreprises publiques locales, offices du tourisme...).

Quelles sont les bonnes pratiques à adopter afin de prévenir les situations de conflits d'intérêt qui pourraient conduire les élus à être condamnés pénalement ? (Identification des risques, déport..)

Comment mettre en place un dispositif global de prévention des manquements au devoir de probité (rédaction d'une charte de déontologie, recours à un référent déontologie...)?

Forum co-présidé par Guy GEOFFROY, maire de Combs-La-Ville (77), vice-président de l'AMF, et Rafika REZGUI, maire de Chilly-Mazarin (91)

Identifier les risques et mettre en œuvre les outils appropriés

Identifier les risques en amont (les différentes situations à risques et délits associés) permet de mettre en œuvre les outils appropriés pour sécuriser au maximum les décisions des élus

Cette identification des risques peut être formalisée par une cartographie des risques d'atteinte à la probité. Elle permet également de mettre en exergue les situations où l'élu devra se déporter.

Avec la participation pressentie de :

- **Yann GUÉVEL**, adjoint au maire de Brest (29), président de la SPL Les Ateliers des Capucins
- **Sébastien ELLIE**, secrétaire général adjoint, la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)
- **Romain BERNIER**, avocat

S'inscrire dans une démarche plus globale de prévention : la charte de déontologie ou code de conduite

L'élaboration d'une telle Charte permet de rappeler les principes et les obligations déontologiques qui s'appliquent aux élus, notamment, l'obligation pour toute titulaire d'une fonction électorale de prévenir ou de faire cesser les situations de conflit d'intérêts existantes ou susceptibles de se présenter. Elle permet également de préciser les pratiques et les procédures à mettre en place, en matière d'acceptation de cadeaux ou d'invitations, par exemple.

Avec la participation pressentie de :

- **Olivier RENUCCI**, chef du département du conseil aux acteurs publics, Agence Anti-Corruption
- **Catherine HUSSON-TROCHAIN**, première présidente honoraire de la cour d'appel d'Aix-en-Provence
- **André MELLINGER**, maire de Figeac (46)



ÉCONOMISER L'EAU, PAR OÙ COMMENCER ?

Jeudi 24 novembre

10h30 à 12h30 | Point-info / Salle Marianne

Les changements climatiques ont des répercussions sur la disponibilité des ressources en eau dans tout le territoire, métropole et outre-mer. Ainsi, le partage de l'eau et la fourniture d'une eau de bonne qualité, à un coût maîtrisé, devient un enjeu pour les services d'eau et les usagers. Des solutions existent à plusieurs échelles et les communes disposent de nombreux moyens d'agir. Des démarches sont déjà entreprises dans le territoire et méritent d'être partagées pour accélérer leur déploiement. Qu'elles soient simples ou plus complexes, avec des objectifs de résultats à court, moyen ou long terme, ces actions concourent toutes à l'objectif de réduction des prélèvements par les services d'eau potable, fixé par les Assises de l'eau en 2019.

Point info co-présidé par Christian MÉTAIRIE, maire d'Arcueil (94), vice-président de l'AMF et Hervé PAUL, maire de Saint Martin du Var (06), vice-président de la FNCCR, président du Club des économies d'eau

Avec la participation pressentie de :

- **Séverine BOURSERIE**, directrice du syndicat intercommunal des Eaux de Beaufort
- **Maurice DEBRAND**, maire de Culin (38), lauréat des trophées 2022 du Club des économies d'eau
- **Marillys MACÉ**, directrice générale du Centre d'information sur l'eau (CIEau)
- **Jean-Francis RICHEUX**, maire de Saint-Père-Marc-en-Poulet (35), président du syndicat intercommunal des Eaux de Beaufort, lauréat des trophées 2021 du Club des économies d'eau
- **Cyrielle VANDEWALLE**, chargée de mission « Gestion et Protection des ressources en eau » à la FNCCR



SPORT : NOUVELLE GOUVERNANCE, NOUVEAUX ENJEUX

**Jeudi 24 novembre
11h à 12h30 | Point-info / Salle Nation**

Encore peu identifiées par l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité, les conférences régionales du sport et les conférences des financeurs, mises en place depuis 2021, répondent pourtant à de très fortes ambitions en matière de développement du sport pour tous.

Emanations de l'Agence nationale du Sport, ces nouvelles instances territoriales rassemblent les 4 collèges d'acteurs du sport (l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le monde économique) qui doivent coordonner leurs actions et leurs ressources en cohérence avec le projet sportif territorial tel qu'ils l'ont défini conjointement.

Point info co-présidé par David LAZARUS, maire de Chambly (60), Sylvie MICELI-HOUDAIS, maire de Rognac (13) et Mohamed GNABALY, maire de L'île-Saint-Denis (93), respectivement co-présidents de la commission Sports et Jeux Olympiques 2024 de l'AMF,

Les conférences régionales du sport : pour une meilleure coordination des acteurs et l'élaboration d'un projet sportif territorial

Les conférences régionales du sport rassemblent l'ensemble des acteurs du sport (services déconcentrés, collectivités, mouvement sportif et monde économique) qui se coordonnent pour élaborer un diagnostic partagé des besoins en termes d'équipements et de pratiques et faire émerger un projet sportif territorial.

Les conférences des financeurs : vers un guichet commun pour la construction d'équipements sportifs de proximité ?

Les conférences des financeurs ont pour vocation de fluidifier le fléchage des crédits de l'Etat vers des projets portés par les clubs ou les collectivités, en phase avec le projet sportif territorial et en concertation entre les 4 collèges d'acteurs.

Avec la participation pressentie de :

- **Noëlle CHENOT**, vice-président du Golfe de Morbihan Vannes Agglomération (56)
- **Marcellin CHINGAN**, adjoint au maire du Moule (97)

Avec la participation de Frédéric SANAUR, délégué général de l'Agence Nationale du Sport



SÉANCE SOLENNELLE DE CLÔTURE

Jeudi 24 novembre
14h15 à 17h30 | Auditorium

La séance solennelle de clôture, en présence des plus hautes autorités de l'État, permettra aux 10 000 congressistes de rappeler aux pouvoirs publics qu'il est plus que temps de faire confiance aux collectivités et respecter le principe de subsidiarité. Elle sera également l'occasion de célébrer le quarantième anniversaire des lois Defferre et tracer des perspectives pour l'avenir de la décentralisation à travers la résolution générale du Congrès.

Intervention de Tony ESTANGUET pour l'organisation des Jeux Olympiques

En présence de **David LAZARUS**, maire de Chambly (60), **Sylvie MICELI-HOUDAIS**, maire de Rognac (13), **Joffrey ZBIERSKI**, maire de Provin (59), président de l'association des maires du Nord et **Mohamed GNABALY**, maire de L'Île-Saint-Denis (93), respectivement co-présidents de la commission Sports et Jeux Olympiques 2024 de l'AMF, de **David LISNARD**, maire de Cannes (06), président de l'AMF ; d'**André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), 1^{er} vice-président délégué de l'AMF

Projection du film de l'AMF sur les 40 ans de décentralisation réalisé par l'INA

Intervention d'Anne HIDALGO, maire de Paris

Lecture de la résolution générale du Congrès par André LAIGNEL, 1^{er} vice-président délégué de l'AMF

Intervention de David LISNARD, président de l'AMF

Discours d'Élisabeth BORNE, Première ministre



INFORMATIONS PRATIQUES

- ✓ **Accréditation** par mail jusqu'au 16 novembre 2022 et sur place du 22 au 24 novembre 2022 (voir demande d'accréditation ci-après)

- ✓ **Contacts presse** :
 - Marie-Hélène GALIN
 - Tél : 01 44 18 13 59
 - marie-helene.galin@amf.asso.fr

 - Thomas OBERLÉ
 - Tél : 01 44 18 51 91
 - thomas.oberle@amf.asso.fr

- ✓ **Accès** : Pavillon 5

- ✓ **Horaires** : 9h00 à 18h30

- ✓ **Transports** :
 - Métro Porte de Versailles (ligne 12)
 - Ligne de bus n°80
 - Tramway (ligne 3)
 - Parking C de Paris-Expo

PLAN D'ACCÈS PRESSE



CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ
Pavillons 5.1 & 5.2
Accès réservé aux adhérents de l'AMF inscrits au congrès.

ACCUEIL CONGRESSISTES
Entrée Pavillon 5

SALON DES MAIRES

Pavillon 2

- Santé Social, Enfance & Vivre Ensemble
- Culture, Sport & Événements

Pavillon 3

- Transports & Mobilités
- Parkopolis
- Construction & Aménagement
- Energie & Climat
- Environnement & Cadre de vie

Pavillon 4

- Environnement & Cadre de vie
- Tech & Transformation Numérique
- Sécurité, Prévention & Protection
- Développements & Attractivités Territoriales